

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

COMPTE DE RESULTAT	Notes	2023-12	2022-12
En milliers d'euros			
Chiffre d'affaires	15	113 679	108 559
Autres produits d'exploitation		292	292
Achats consommés		(89 795)	(85 903)
Charges de personnel	16	(7 182)	(6 593)
Autres charges d'exploitation		(9 222)	(9 074)
Impôts et taxes		(524)	(584)
EBITDA		7 248	6 698
Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions		(828)	(843)
Résultat d'Exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		6 419	5 854
Dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-	-
Résultat d'Exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		6 419	5 854
Charges et produits financiers	17	1 356	65
Charges et produits exceptionnels	18	(17)	(533)
Impôts sur les résultats	19	(1 578)	(1 527)
Résultat net des entreprises intégrées		6 181	3 860
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		(152)	49
Résultat net de l'ensemble consolidé		6 029	3 909
Intérêts minoritaires		2 801	2 381
Résultat (Part du groupe)		3 228	1 528

3H
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 550 euros
Siège social : 78 boulevard Maurice Barrès
92200 NEUILLY SUR SEINE
328 593 363 RCS Nanterre

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 3 JUIN 2024

Exercice clos le 31 décembre 2023

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023, de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice et, le cas échéant, de prendre des décisions relatives à la gérance ou au contrôle de notre Société.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

La Société 3H est une holding animatrice. Elle réalise des prestations pour les sociétés opérationnelles, notamment à travers des conventions de trésorerie et de prestations de services. Elle fixe chaque année des objectifs dans le cadre de l'animation de ses filiales et en mesure les effets au cours de l'exercice lors des reportings réguliers.

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 494 728 euros contre 489 112 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 1,15%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 719 518 euros contre 598 730 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 20,17%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -224 649 euros contre -109 617 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde ainsi par un bénéfice de 2 741 851,02 euros contre un bénéfice de 437 700,17 euros pour l'exercice précédent.

f

Au 31 décembre 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 15 642 994 euros contre 13 690 352 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 14,26%.

Faits caractéristiques de l'exercice :

- **Abandon de créance :**

La société SARL 3H, était associée, à hauteur de 96% de la société ART & LIBRI, qui a été liquidée, amiablement, au 31 décembre 2023.

- **Emprunt obligataire convertible :**

La société SARL 3H a souscrit à 840.000 obligations convertibles en actions d'un Euro de valeur nominale chacune auprès de la société SAS 2 SEED en date du 26 Avril 2018. Le montant a été totalement libéré en numéraire et a fait l'objet d'un remboursement tous les ans, jusqu'au 31 juillet 2023 à hauteur de 140.000 Euros. Des intérêts de 3,50% ont été appliqués.

Au 31 décembre 2023, le montant a été intégralement remboursé.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2023, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2024 sont la poursuite et le développement de l'activité.

Principaux risques et incertitudes

Aucun risque particulier.

Utilisation des instruments financiers

Notre société n'utilise pas d'instruments financiers.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

- **Société GEORGES HELFER SA :**

Notre Société détient, à ce jour, 46,56%, du capital de la société GEORGES HELFER SA France, Société Anonyme au capital de 1 536 500 euros, dont le siège social est 62 avenue de la Villette – BP Fleurs 389 – 94637 RUNGIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CRETEIL sous le numéro 302 491 899.

Son objet social est l'exploitation d'un fonds de commerce de gros, négoce, commission, importation et exportation de fruits, légumes et dérivés et tous produits alimentaires et agricoles.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'activité de la Société a été la suivante :

- Le chiffre d'affaires s'est élevé à 113 610 137 euros
- Le résultat se solde par un bénéfice de 4 873 516 euros

- **Société STOCK FRUITS SUD**

Notre Société détient, à ce jour, 51,60% du capital de la Société STOCK FRUITS SUD, Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 78 boulevard Maurice Barrès 92200 NEUILLY SUR SEINE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 808 231 740.

Son objet est l'acquisition et la gestion, et plus généralement, l'exploitation par bail, par voie de location ou toute autre forme, de tout ou partie d'immeubles que la Société se propose d'acquérir.

Cette Société a acquis un bien immobilier à PLAN D'ORGON (13), en décembre 2014, pour lequel elle a consenti un bail commercial à la Société GEORGES HELFER SA France.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'activité de la Société a été la suivante :

- Le chiffre d'affaires s'est élevé à 536 628 euros
- Le résultat se solde par un bénéfice de 244 809 euros

- **Société ART & LIBRI PARIS**

Notre Société détient 96% du capital de la Société ART & LIBRI PARIS, Société à responsabilité limitée au capital de 25 000 euros, dont le siège social est 78 boulevard Maurice Barrès 92200 NEUILLY SUR SEINE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 525 007 100.

Son objet social est le commerce d'objets anciens, antiquités, objets d'arts, livres.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'activité de la Société a été la suivante :

- Le chiffre d'affaires s'est élevé à 17 518 euros
- L'exercice se solde par aucun résultat
- La société a été liquidée amiablement au 31 décembre 2023

- **Société KING KIWIS**

Notre Société détient 49,98% du capital de la Société KING KIWIS, Société Anonyme au capital de 165 000 euros dont le siège social est 16 rue Octave Feuillet 75116 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 389 597 337.

Son activité est spécialisée dans le secteur d'activité de la culture de fruits à pépin et à noyau.

Durant l'exercice clos le 31 octobre 2023, l'activité de la Société a été la suivante :

- Le chiffre d'affaires s'est élevé à 634 641 euros
- Le résultat se solde par une perte de 292 258 euros

- **Société FORWARD FARMS**

Notre Société détient 50,00 % du capital de la Société FORWARD FARMS, Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros dont le siège social est 20 avenue André MALRAUX 92300 LEVALLOIS-PERRET, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 903 898 500.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'activité de la Société a été la suivante :

- Compte tenu de son activité de prises de participations, la société n'a réalisé aucun chiffre d'affaires
- Le résultat se solde par une perte de 3 596 euros

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 494 728 euros contre 489 112 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 140 euros contre 0 euro pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks est nul comme pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 273 765 euros contre 241 306 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 55 407 euros contre 39 393 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 377 376 euros contre 302 732 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales est nul comme pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen est nul comme pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 12 965 euros contre 15 291 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 4 euros contre 8 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 719 518 euros contre 598 730 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -224 649 euros contre -109 617 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 3 064 637 euros (545 017 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 2 839 988 euros contre 436 077 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à 7 680 euros contre 1 624 euros pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 105 817 euros contre 0 euro pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde ainsi par un bénéfice de 2 741 851,02 euros contre un bénéfice de 437 700,17 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 15 642 994 euros contre 13 690 352 euros pour l'exercice précédent.

Comptes consolidés

Au 31 décembre 2023, le périmètre de consolidation du groupe 3 H comprenait les sociétés suivantes :

- 3 H
- Georges HELFER SA France – Détention : 46,56%, du capital
- STOCK FRUITS SUD – Détention : 51,60% du capital
- ART LIBRI & PARIS – Détention : 96 % du capital
- GIE STOCK FRUITS – Détention : 49,23 % du capital
- KING KIWIS – Détention : 49,94 % du capital
- FORWARD FARMS – Détention : 50% du capital

Conformément aux dispositions des articles L. 225-100, L. 225-100-2 et L. 233-16 du Code de commerce, nous vous présentons ci-après le rapport sur la gestion du groupe et les comptes consolidés de l'exercice écoulé que nous soumettons à votre approbation.

Nous vous précisons que toutes les informations visées à l'article R. 225-102 du Code de commerce concernant le contenu du rapport de gestion sont également applicables au rapport sur la gestion du groupe.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 2 741 851,02 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	2 741 851,02 euros
Dotation à la réserve légale	140 070,04 euros
Le solde	2 601 780,98 euros
A titre de dividendes aux associés	111 000,00 euros
Soit 100,00 euros par part	
Le solde	2 490 780,98 euros
En totalité au compte "REPORT A NOUVEAU"	

Compte tenu de cette affectation :

les capitaux propres de la Société seraient de 15 156 260 euros
le poste « RESERVE LEGALE » passerait d'un solde créditeur de 32 984,96 euros à un solde créditeur de 173 055,00 euros
le poste « REPORT A NOUVEAU » passerait d'un solde créditeur de 166 065,17 euros à un solde créditeur de 2 656 846,15 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 111 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes serait effectué à compter du 3 juin 2024.

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Il est par ailleurs rappelé aux associés qui ont le statut TNS dans la Société qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par eux-mêmes, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le	Dividende brut global	Dividende brut par part	Eligible à l'abattement de 40%	Non éligible à l'abattement de 40%
31 décembre 2020	250 000,00 €	225,23 €	250 000,00 €	***
31 décembre 2021	299 700,00 €	270,00 €	299 700,00 €	***
31 décembre 2022	649 350,00 €	585,00 €	649 350,00 €	***

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 4 067 euros, correspondant à des amortissements excédentaires.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

GÉRANCE ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Rémunération de la gérance

Nous vous proposons aussi de bien vouloir approuver la rémunération allouée à la gérance au cours de l'exercice écoulé.

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Nous vous proposons de distribuer aux associés une somme de 599 000 euros, à titre de dividende.

Cette somme de 599 000 euros serait prélevée en totalité sur le compte "AUTRES RESERVES" tel qu'il ressortira après affectation du résultat par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 3 juin 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023, Soit 539,64 euros pour chacune des 1 110 parts sociales composant le capital social.

Nous vous précisons que le montant éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 599 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 3 juin 2024.

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Il est par ailleurs rappelé aux associés qui ont le statut TNS dans la Société qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par eux-mêmes, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE ET LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE ECOULE

Conformément à la réglementation en vigueur et aux statuts, nous vous rendons compte ci-après de la situation et de l'activité du groupe détenu par votre Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été établis conformément aux dispositions comptables en vigueur.

Présentation du groupe et évolution

Le groupe est spécialisé dans l'import, le stockage et la distribution des fruits frais d'Outre-mer depuis plus de 50 ans. Grâce aux deux entrepôts situés à Rungis et à Plan d'Orgon, notre principale entité garantit une présence sur tout le territoire français.

Spécialisé dans une quinzaine de variétés de fruits, en provenance de 30 pays différents, nous importons chaque année plus de 25 000 tonnes de marchandises. Les principaux produits sont l'avocat, le kiwi, les agrumes, la mangue ainsi que quelques produits dits « exotiques ».

Faits marquants de l'exercice

L'économie française a connu, à l'image de ce que connaissent les autres pays du globe, depuis 2021 une hausse significative et continue du prix, notamment des matières premières, des produits manufacturés et des sources d'énergie comme le carburant. Elle s'est accentuée depuis le déclenchement de la guerre opposant la Russie et l'Ukraine fin février 2022.

Toutefois, cette hausse n'a pas eu d'impact significatif sur l'activité de l'entreprise.

Définition du périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe dispose, directement ou indirectement, du contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés jugées non significatives sur les critères de chiffre d'affaires, de résultat net et de total du bilan, dont le développement prévisible est limité et dont l'activité n'est pas en synergie avec le Groupe ne sont pas consolidées.

Au 31 décembre 2023, le périmètre comprenait 7 sociétés comme à la clôture de l'exercice précédent.

Entité	2023-12		2022-12	
	Taux d'intérêt	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt	Méthode de consolidation
3H	100%	Mère	100%	Mère
GH FRANCE	46,56%	Intégration globale	46,56%	Intégration globale
STOCK FRUIT SUD	51,60%	Intégration globale	51,60%	Intégration globale
KING KIWIS	49,94%	Mise en équivalence	49,94%	Mise en équivalence
FORWARD FARMS	50%	Intégration proportionnelle	50%	Intégration proportionnelle
ART LIBRI	96%	Intégration globale	96%	Intégration globale
GIE SF	49,23%	Intégration globale	49,23%	Intégration globale

Toutes sont intégrées globalement, à l'exception de KING KIWIS qui est mise en équivalence et de FORWARD FARMS qui est en intégration proportionnelle.

- **Société GEORGES HELFER SA :**

Notre Société détient, à ce jour, 46,56%, du capital de la société GEORGES HELFER SA France, Société Anonyme au capital de 1 536 500 euros, dont le siège social est 62 avenue de la Villette – BP Fleurs 389 – 94637 RUNGIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CRETEIL sous le numéro 302 491 899.

Son objet social est l'exploitation d'un fonds de commerce de gros, négoce, commission, importation et exportation de fruits, légumes et dérivés et tous produits alimentaires et agricoles.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'activité de la Société a été la suivante :

- Le chiffre d'affaires s'est élevé à 113 610 137 euros
- Le résultat se solde par un bénéfice de 4 873 516 euros

- **Société STOCK FRUITS SUD**

Notre Société détient, à ce jour, 51,60% du capital de la Société STOCK FRUITS SUD, Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 78 boulevard Maurice Barrès 92200 NEUILLY SUR SEINE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 808 231 740.

Son objet est l'acquisition et la gestion, et plus généralement, l'exploitation par bail, par voie de location ou toute autre forme, de tout ou partie d'immeubles que la Société se propose d'acquérir.

Cette Société a acquis un bien immobilier à PLAN D'ORGON (13), en décembre 2014, pour lequel elle a consenti un bail commercial à la Société GEORGES HELFER SA France.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'activité de la Société a été la suivante :

- Le chiffre d'affaires s'est élevé à 536 628 euros
- Le résultat se solde par un bénéfice de 244 809 euros

- **Société ART & LIBRI PARIS**

Notre Société détient 96% du capital de la Société ART & LIBRI PARIS, Société à responsabilité limitée au capital de 25 000 euros, dont le siège social est 78 boulevard Maurice Barrès 92200 NEUILLY SUR SEINE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 525 007 100.

Son objet social est le commerce d'objets anciens, antiquités, objets d'arts, livres.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'activité de la Société a été la suivante :

- Le chiffre d'affaires s'est élevé à 17 518 euros
- L'exercice se solde par aucun résultat
- La société a été liquidé amiablement au 31 décembre 2023

- **Société KING KIWIS**

Notre Société détient 49,98% du capital de la Société KING KIWIS, Société Anonyme au capital de 165 000 euros dont le siège social est 16 rue Octave Feuillet 75116 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 389 597 337.

Son activité est spécialisée dans le secteur d'activité de la culture de fruits à pépin et à noyau.

Durant l'exercice clos le 31 octobre 2023, l'activité de la Société a été la suivante :

- Le chiffre d'affaires s'est élevé à 634 641 euros
- Le résultat se solde par une perte de 292 258 euros

- **Société FORWARD FARMS**

Notre Société détient 50,00 % du capital de la Société FORWARD FARMS, Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros dont le siège social est 20 avenue André MALRAUX 92300 LEVALLOIS-PERRET, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 903 898 500.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'activité de la Société a été la suivante :

- Compte tenu de son activité de prises de participations, la société n'a réalisé aucun chiffre d'affaires
- Le résultat se solde par une perte de 3 596 euros

Variation du périmètre de consolidation

Aucune variation de périmètre n'est à constater sur l'exercice 2023.

Date d'arrêté des comptes des sociétés consolidées :

La date d'arrêté des comptes annuels est le 31 décembre 2023 pour toutes les sociétés consolidées, excepté la société KING KIWIS dont la date de clôture est le 31 octobre 2023.

PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

Les comptes ont été arrêtés par le Président. Ils sont établis dans la perspective de la continuité d'exploitation et le principe de permanence des méthodes comptables a été respecté.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires du groupe s'élève à 113 679 K€ contre 108 559 K€ pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 292 K€ euros contre 292 K€ pour l'exercice précédent.

Le montant des achats consommés s'élève à 89 795 K€ contre 85 903 K€ pour l'exercice précédent.

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 9 222 K€ euros contre 9 074 K€ pour l'exercice précédent.

Les impôts et taxes ressortent à 524 K€ contre 584 K€ pour l'exercice précédent.

Les charges de personnel représentent 7 182 K€ contre 6 593 K€ pour l'exercice précédent.

L'effectif moyen total du personnel s'établit à 107 personnes contre 105 au 31 décembre 2022.

Les dotations aux amortissements, dépréciations et provisions s'élèvent à 828 K€ contre 843 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 6 419 K€ contre 5 854 K€ pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat financier de 1 356 K€ contre 65 K€ pour l'exercice précédent
- du résultat exceptionnel de -17 K€ contre -533 K€ pour l'exercice précédent
- des charges d'impôt du groupe sur les résultats de - 1 578 K€ contre -1 527 K€ pour l'exercice précédent

Le résultat net de l'ensemble consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'établit à 6 029 K€ contre 3 909 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat net part du Groupe s'élève à 3 228 K€ contre 1 528 K€ pour l'exercice précédent.

Les intérêts minoritaires s'élèvent à 2 801 K€.

Au 31 décembre 2023, le total du bilan du groupe s'élevait à 41 990 K€ contre 40 654 K€ pour l'exercice précédent.

AUTRES INFORMATIONS

Evolution prévisible de la situation de l'ensemble constitué par les sociétés comprises dans la consolidation et perspectives d'avenir

Pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2024 nous mettons tout en œuvre pour poursuivre notre activité de gestion de nos participations dans les meilleures conditions et surmonter les impacts économiques des événements actuels.

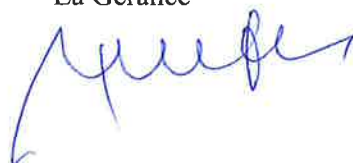
Evènements importants survenus entre la date d'arrêté des comptes consolidés et la date à laquelle ils ont été établis

Le Groupe n'a identifié aucun événement postérieur à la clôture qui pourrait avoir un impact sur la lecture des comptes arrêtés au 31 décembre 2023.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à NEUILLY SUR SEINE
Le 17 mai 2024

La Gérance



SARL 3H

78, boulevard Maurice Barrés
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

328 593 363 RCS NANTERRE

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES COMPTES
CONSOLIDÉS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

SARL 3H
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES
Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de la société 3H,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société 3H relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la Gérance.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Levallois Perret, le 17 mai 2024

Les Commissaires aux Comptes

SAS AUDISSEY



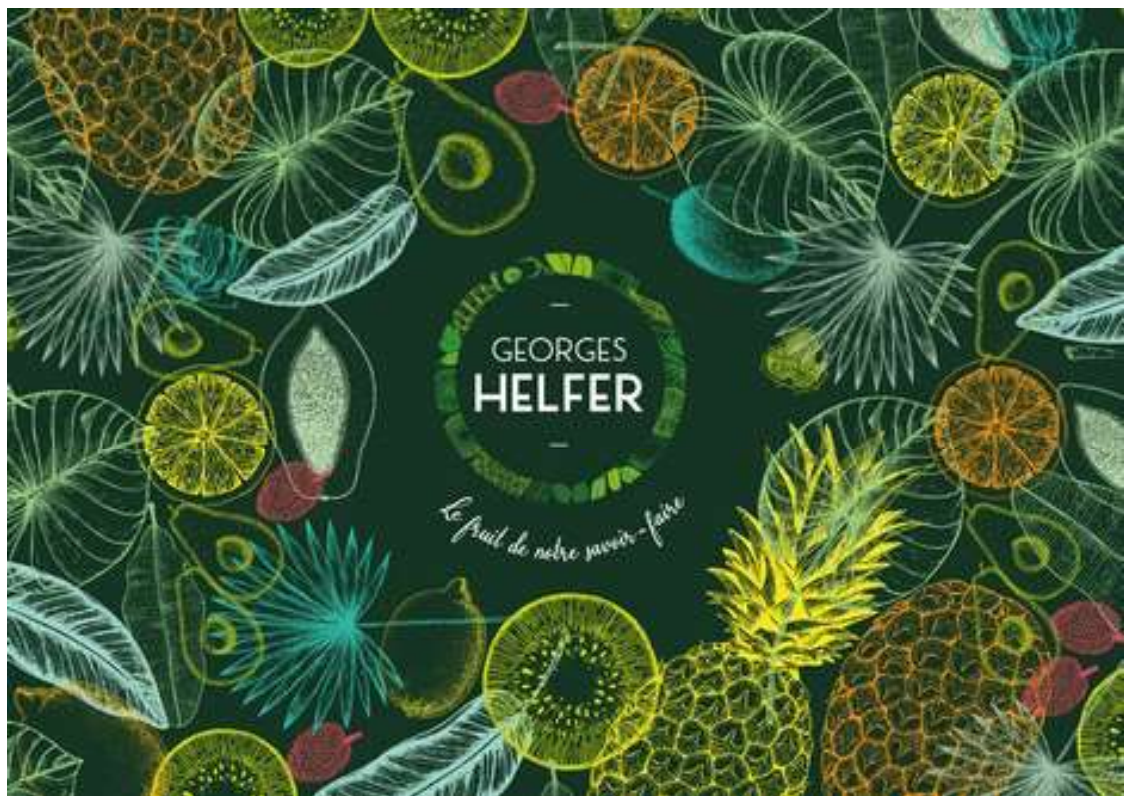
Jean-Baptiste PALIES
Commissaire aux Comptes

**SAS EXPERTS DEVELOPPEMENT
AUDIT**



Frédéric LEGUIDE
Commissaire aux Comptes

GROUPE 3H



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU
31 DECEMBRE 2023

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BILAN CONSOLIDE	2
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	3
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	4
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)	5
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	6
NOTE 1 – Principes comptables et règles de consolidation	6
NOTE 2 – Périmètre de consolidation	11
NOTE 3 – Comparabilité des comptes & Evènements significatifs	11
NOTES ANNEXES AUX POSTES DE L'ACTIF	12
NOTE 4 – Immobilisations incorporelles	12
NOTE 5 – Immobilisations corporelles	13
NOTE 6 – Immobilisations financières	14
NOTE 7 – Titres mis en équivalence	14
NOTE 8 – Stocks et en-cours	15
NOTE 9 – Créances d'exploitation et Comptes de régularisation	15
NOTE 10 – Disponibilités et Valeurs mobilières de placement	16
NOTES ANNEXES AUX POSTES DU PASSIF	17
NOTE 11 – Intérêts minoritaires	17
NOTE 12 – Provisions	17
NOTE 13 – Dettes financières	18
NOTE 14 – Dettes d'exploitation et autres comptes de régularisation	19
NOTE 15 – Engagements hors bilan	19
NOTES ANNEXES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	20
NOTE 16 – Information sectorielle	20
NOTE 17 – Personnel et effectif	20
NOTE 18 – Charges et produits financiers	21
NOTE 19 – Charges et produits exceptionnels	21
NOTE 20 – Impôts	22
NOTES COMPLEMENTAIRES	24
NOTE 21 - Evénements postérieurs à la clôture	24
NOTE 22 – Rémunération des organes de direction	24
NOTE 23 – Honoraires des commissaires aux comptes	24

BILAN CONSOLIDE

ACTIF	Notes	2023-12	2022-12
En milliers d'euros		Valeurs nettes	Valeurs nettes
Immobilisations incorporelles	4	311	366
<i>Dont Ecart d'acquisition</i>	4	-	-
Immobilisations corporelles	5	6 213	6 600
Immobilisations financières	6	1 272	2 195
Titres mis en équivalence	7	(203)	(52)
Actif Immobilisé		7 593	9 110
Stocks et en-cours	8	2 241	2 395
Clients et comptes rattachés	9	10 268	9 477
Autres créances et comptes de régularisation (4)	9	5 593	4 578
Valeurs mobilières de placement	10	10 237	6 718
Disponibilités	10	6 059	8 375
Actif Circulant		34 397	31 544
Total Actif		41 990	40 654
PASSIF	Notes	2023-12	2022-12
En milliers d'euros			
Capital (1)		5 001	5 001
Primes (1)		-	-
Réserves et résultat consolidés (2)		14 779	12 358
Autres (3)		2	4
Capitaux Propres (Part du groupe)		19 781	17 362
Intérêts Minoritaires	11	7 704	7 135
Provisions	12	339	458
Emprunts et dettes financières	13	3 085	3 919
Fournisseurs et comptes rattachés	14	8 526	9 631
Autres dettes et comptes de régularisation (5)	14	2 555	2 149
Dettes		14 166	15 698
Total Passif		41 990	40 654
(1) De l'entité mère consolidante			
(2) Dont résultat net de l'exercice		3 228	1 528
(3) Détaillé dans l'analyse de la variation des capitaux propres (Part du groupe)			
(4) Dont impôts différés actifs		84	86
(5) Dont impôts différés passifs		563	282

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

COMPTE DE RESULTAT	Notes	2023-12	2022-12
En milliers d'euros			
Chiffre d'affaires	15	113 679	108 559
Autres produits d'exploitation		292	292
Achats consommés		(89 795)	(85 903)
Charges de personnel	16	(7 182)	(6 593)
Autres charges d'exploitation		(9 222)	(9 074)
Impôts et taxes		(524)	(584)
EBITDA		7 248	6 698
Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions		(828)	(843)
Résultat d'Exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		6 419	5 854
Dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-	-
Résultat d'Exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		6 419	5 854
Charges et produits financiers	17	1 356	65
Charges et produits exceptionnels	18	(17)	(533)
Impôts sur les résultats	19	(1 578)	(1 527)
Résultat net des entreprises intégrées		6 181	3 860
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		(152)	49
Résultat net de l'ensemble consolidé		6 029	3 909
Intérêts minoritaires		2 801	2 381
Résultat (Part du groupe)		3 228	1 528

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ	2023-12	2022-12
En milliers d'euros		
Trésorerie d'ouverture	8 375	7 087
Résultat net total des sociétés consolidées	6 029	3 909
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Amortissements et provisions	482	840
Variation des impôts différés	(24)	122
Plus ou moins values de cession	7	233
Quote-part de résultat des mises en équivalence	152	(49)
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	(1)	(1)
Marge brute d'autofinancement	6 645	5 053
Variation du BFR lié à l'activité	(1 515)	2 403
Flux net généré par (affecté à) l'activité	5 130	7 456
Acquisition d'immobilisations	(780)	(1 347)
Cession d'immobilisations	140	20
Réduction des autres immobilisations financières	2	75
Dividendes des sociétés mises en équivalence	(649)	(326)
Acquisitions/ Cessions VMP et autres placements financiers	(3 239)	(3 246)
Flux net provenant des (affecté aux) investissements	(4 527)	(4 824)
Emissions d'emprunts	21	(219)
Remboursements d'emprunts	(694)	(466)
Dividendes versés aux minoritaires	(2 084)	(1 608)
Variation des comptes courants d'associés	(162)	963
Variation nette des concours bancaires	0	(14)
Flux net provenant du (affecté au) financement	(2 919)	(1 344)
Incidence des changements de principes comptables		
Variation de trésorerie	(2 316)	1 288
Trésorerie de clôture (A)+(B)+(C)+(D)	6 059	8 375

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE	Capital	Réserves	Résultat de l'exercice	Autres	Capitaux propres part du groupe
En milliers d'euros					
Situation à l'ouverture de l'exercice 2022-12	2 523	11 500	2 146	5	16 173
Affectation du résultat		2 146	(2 146)		-
Dividendes versés		(326)			(326)
Part du groupe dans le résultat			1 528		1 528
Autres variations	2 478	(2 489)		-	(11)
Variation des subventions		-		(1)	(1)
Situation à l'ouverture de l'exercice 2023-12	5 001	10 830	1 528	4	17 362
Affectation du résultat		1 528	(1 528)		-
Dividendes versés		(649)			(649)
Autres variations	-	(158)		-	(158)
Part du groupe dans le résultat			3 228		3 228
Variation des subventions				(1)	(1)
Situation à la clôture de l'exercice 2023-12	5 001	11 551	3 228	2	19 781

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

NOTE 1 – Principes comptables et règles de consolidation

1.1 – Référentiel comptable

Les comptes consolidés sont établis conformément aux principes applicables en France.

Les règles et méthodes comptables appliqués sont conformes au règlement ANC n°2020-01 du Comité de Réglementation Comptable.

La date de clôture des comptes individuels de l'entreprise consolidante est identique à celles des entreprises consolidées.

1.2 – Modalités de consolidation

1.2.1 – Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

- Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale,
- Les sociétés contrôlées conjointement avec d'autres actionnaires sont consolidées par intégration proportionnelle,
- Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les filiales ou participations non significatives ne sont pas consolidées.

1.2.2 – Devise retenue

Les états financiers consolidés du Groupe ainsi que les notes aux états financiers sont présentés en milliers d'euros. Ils ont été préparés sur la base des comptes des sociétés de la zone euro établis en euros.

1.2.3 – Date de clôture

Les comptes consolidés ont été réalisés au 31 décembre 2023. La date de clôture des comptes individuels de l'entreprise consolidante est identique à celles des entreprises consolidées.

1.3 – Règles et méthodes comptables

Les comptes sociaux des sociétés consolidées, établis en accord avec les principes comptables et les réglementations de leurs pays respectifs, font l'objet de retraitements pour se conformer aux principes comptables du Groupe.

Les comptes consolidés respectent les principes suivants :

- Maintien des coûts historiques,
- Continuité d'exploitation,

- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes.

1.3.1 – Ecart d'évaluation et d'acquisition

L'écart de première consolidation constaté lors d'une prise de participation, égal à la différence, à la date d'acquisition, entre le prix d'achat des titres de participation (frais d'acquisition compris) et les capitaux propres retraités des sociétés achetées, est affecté aux postes appropriés du bilan consolidé, la partie non affectée étant inscrite soit à la rubrique écart d'acquisition à l'actif du bilan, soit en provision pour risques au passif.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un amortissement exceptionnel, lorsque des circonstances particulières indiquent que les hypothèses retenues lors de l'acquisition sont remises en cause.

À la suite de la transposition de la directive comptable Européenne dans le droit français, l'amortissement des écarts d'acquisition n'est plus systématique et se fait selon leur durée d'utilisation.

1.3.2 – Immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément au règlement CRC n°2004-06, les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée de vie prévue :

Immobilisations incorporelles	Durée
Logiciels informatiques	3 à 5 ans
Droits de 1ère accession	10 ans
Immobilisations corporelles	Durée
Constructions	10 à 20 ans
Matériels et outillages	5 à 10 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Matériel de bureau	3 à 10 ans
Mobilier	4 à 10 ans

Les actifs immobilisés corporels font l'objet d'une dépréciation complémentaire dans le cas où la valeur nette comptable devient supérieure à la valeur vénale probable. Les actifs incorporels font, quant à eux, l'objet d'un test de dépréciation uniquement en cas d'indices de perte de valeur.

Les biens significatifs financés selon un contrat de location financement et présentant les caractéristiques d'une acquisition sont comptabilisés à l'actif pour leur coût de revient et amorties selon la méthode décrite ci-dessous. La dette correspondante est inscrite au passif. Les charges du loyer sont annulées en contrepartie d'amortissements et de frais financiers. Les biens en location financement ne présentant pas de caractère significatif n'ont pas été retraités.

1.3.3 – Titres de participation non consolidés et autres immobilisations financières

Les immobilisations financières sont valorisées au coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Les titres sont estimés à leur valeur économique en tenant compte de différents critères

dont la quote-part de situation nette et les risques afférents à l'exploitation pour le Groupe.

Les titres de participations non consolidés correspondent à des sociétés exclues du périmètre de consolidation en raison :

- D'une participation inférieure à 20% du capital ;
- De l'absence de contrôle effectif ou d'influence notable exercée par le Groupe (quel que soit le taux de détention juridique) ;
- Du caractère non significatif de ces participations, qui s'apprécie essentiellement au regard du chiffre d'affaires, du total bilan et du résultat d'exploitation retraité des amortissements de ces sociétés.

Les dividendes reçus, le cas échéant, de ces sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits financiers l'année de leur encaissement.

Des provisions pour dépréciation sont constituées sur les créances rattachées à des participations et les prêts, compte tenu de la probabilité de non-recouvrement.

1.3.4 – Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.3.5 – Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale (coût historique). Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte du risque de non-recouvrement.

1.3.6 – Provisions et passifs éventuels

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources pour le Groupe.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, il s'agit alors d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

1.3.7 – Engagements de retraite

A son départ en retraite, le personnel des sociétés du Groupe perçoit des indemnités de fin de carrière selon les règles définies dans la convention collective applicable ou le droit commun.

Les engagements des sociétés du groupe figurent au passif du bilan en provisions pour charges.

Le montant de l'engagement est calculé selon une méthode actuarielle qui tient compte du taux de rotation des salariés, de leur espérance de vie, du taux de progression des salaires et d'un taux d'actualisation. Le calcul est réalisé selon la méthode des unités de crédits projetées.

1.3.8 – Comptabilisation des impôts différés

Certains retraitements apportés aux comptes sociaux des sociétés consolidées ainsi que certains reports d'imposition existant dans les comptes sociaux peuvent dégager des différences temporaires entre la base imposable fiscalement et le résultat retraité.

Ces différences temporaires donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés.

Les impôts différés actifs ne sont généralement constatés qu'à hauteur des passifs, sauf lorsqu'il existe une très forte probabilité de pouvoir récupérer cet impôt sur les sociétés. Dans le cas où leur utilisation reste aléatoire, l'économie d'impôt n'est constatée qu'au fur et à mesure de l'imputation effective des déficits fiscaux correspondants.

En application de la méthode du report variable, l'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement, est enregistré en compte de résultat au cours de l'exercice où ces changements deviennent certains.

1.3.9 – Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les éléments de natures exceptionnelles tels que définis par le plan comptable général. Il intègre également des éléments de nature courante, qui par leur montant et leur probabilité de survenance, revêtent un caractère exceptionnel.

1.4 – Retraitements de consolidation

Les retraitements suivants ont été effectués dans les comptes sociaux des filiales :

1.4.1 – Contrats de crédit-bail

Les biens financés par des contrats de crédit-bail figurent à l'actif et sont amortis suivant les principes d'amortissement du Groupe utilisés pour des immobilisations de même nature. Les engagements financiers correspondants sont portés dans les dettes financières.

1.4.2 – Transactions intra-groupe

Les opérations réalisées entre les sociétés du Groupe et figurant dans les comptes individuels au bilan et au compte de résultat sont neutralisées dans les comptes consolidés.

1.4.3 – Provisions sur éléments d'actif intra-groupe

Les dépréciations de titres de participation, de prêts, de comptes courants et de comptes clients existant à l'ouverture de l'exercice sont portées dans les réserves pour leur montant brut. Parallèlement, les dotations et reprises constatées dans l'exercice sont neutralisées dans le compte de résultat.

1.4.4 – Participation des salariés

La participation des salariés est reclassée, le cas échéant, conformément au règlement ANC 2020-01 dans le résultat d'exploitation dans le poste « charges de personnel ».

1.4.5 – Subventions d'investissement

Conformément au choix laissé par le règlement ANC 2020-01, le Groupe a choisi d'étaler la reprise des subventions d'investissement octroyées à compter du 1er janvier 2021. Ces subventions sont ainsi inscrites dans les capitaux propres et la reprise de ces

subventions en compte de résultat suit le rythme d'amortissement des immobilisations qu'elles financent.

1.5 – Tableau des flux de trésorerie consolidés

Le tableau des flux de trésorerie présente, pour la période, les entrées et les sorties de disponibilités et de leurs équivalents, classées en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

Le Groupe définit la trésorerie disponible comme l'ensemble des instruments financiers qui lui permettent de gérer, sans prendre de risques significatifs, ses excédents ou ses besoins de trésorerie court terme. Elle comprend notamment :

- Les valeurs mobilières de placement et autres placements à court terme aisément convertibles en disponibilités,

- Les disponibilités bancaires, minorées des valeurs remises à l'encaissement à la clôture de l'exercice, mais non encore échues,
- Les soldes bancaires créditeurs, ne faisant pas l'objet d'une confirmation à plus d'un an par un établissement financier, ainsi que les intérêts courus et non échus qui s'y rattachent,

La ligne « incidence des variations de périmètre » correspond aux entrées ou sorties de périmètre, mais également aux variations de pourcentage de détention du Groupe dans les filiales au cours de l'exercice.

En cas d'acquisition, cette ligne comprend le coût d'acquisition des titres diminué de la trésorerie apportée. Les autres flux ne tiennent compte que des mouvements depuis la date d'acquisition de la société.

NOTE 2 – Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe regroupent les comptes de la société mère et des filiales dans lesquelles la société mère exerce directement un contrôle ou une influence notable. Les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Entité	2023-12		2022-12	
	Taux d'intérêt	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt	Méthode de consolidation
3H	100%	Mère	100%	Mère
GH FRANCE	46,56%	Intégration globale	46,56%	Intégration globale
STOCK FRUIT SUD	51,60%	Intégration globale	51,60%	Intégration globale
KING KIWIS	49,94%	Mise en équivalence	49,94%	Mise en équivalence
FORWARD FARMS	50%	Intégration proportionnelle	50%	Intégration proportionnelle
ART LIBRI	96%	Intégration globale	96%	Intégration globale
GIE SF	49,23%	Intégration globale	49,23%	Intégration globale

NOTE 3 – Comparabilité des comptes & Evènements significatifs

Le groupe est spécialisé dans l'import, le stockage et la distribution des fruits frais d'Outre-mer depuis plus de 50 ans. Grâce aux deux entrepôts situés à Rungis et à Plan d'Orgon, notre principale entité garantie une présence sur tout le territoire français.

Spécialisé dans une quinzaine de variétés de fruits, en provenance de 30 pays différents, nous importons chaque année plus de 25 000 tonnes de marchandises. Les principaux produits sont l'avocat, le kiwi, les agrumes, la mangue ainsi que quelques produits dits « exotiques ».

Aucun évènement significatif n'est à mentionner pour l'exercice.

NOTES ANNEXES AUX POSTES DE L'ACTIF

NOTE 4 – Immobilisations incorporelles

Les mouvements de l'exercice des immobilisations incorporelles se présentent comme suit :

Variation des valeurs brutes	2022-12	Acquisitions	Cessions	Autres	2023-12
En milliers d'euros					
Concessions brevets et droits similaires brevets licences	841	19	-	-	861
Fonds commercial	14	-	-	-	14
Avances et acomptes s/immo. incorp.	-	3	-	-	3
Total valeurs brutes	855	22	-	-	877
Variation des amortissements et provisions	2022-12	Dotations	Reprises	Autres	2023-12
En milliers d'euros					
Amortissements concessions brevets & droits similaires	(489)	(77)	-	-	(566)
Total amortissements et provisions	(489)	(77)			(566)
Variation des valeurs nettes	2022-12	Acquisitions	Cessions	Autres	2023-12
En milliers d'euros					
Concessions brevets et droits similaires brevets licences	352	(58)	-	-	294
Fonds commercial	14	-	-	-	14
Avances et acomptes s/immo. incorp.	-	3	-	-	3
Total valeurs nettes	366	(55)	-	-	311

NOTE 5 – Immobilisations corporelles

Les mouvements de l'exercice des immobilisations corporelles se présentent comme suit :

Variation des valeurs brutes	2022-12	Acquisitions	Cessions	Autres	2023-12
En milliers d'euros					
Terrains	195	-	-	130	325
Constructions	3 200	-	-	(130)	3 070
Constructions sur sol d'autrui	3 836	263	(8)	-	4 091
Installations techniques matériel & outillage	1 069	39	-	-	1 108
Autres immobilisations corporelles	1 054	122	(1)	-	1 176
Total valeurs brutes	9 354	424	(9)	-	9 769
Variation des amortissements et provisions	2022-12	Dotations	Reprises	Autres	2023-12
En milliers d'euros					
Amortissements des constructions	(644)	(173)	-	-	(817)
Amortissements des constructions sur sol d'autrui	(967)	(402)	1	-	(1 368)
Amortissements install tech. matériel & outil.	(629)	(144)	-	-	(773)
Amortissements des autres immobilisations corp.	(514)	(84)	1	-	(598)
Total amortissements et provisions	(2 754)	(804)	2		(3 556)
Variation des valeurs nettes	2022-12	Acquisitions	Cessions	Autres	2023-12
En milliers d'euros					
Terrains	195	-	-	130	325
Constructions	2 556	(173)	-	(130)	2 253
Constructions sur sol d'autrui	2 869	(140)	(7)	-	2 723
Installations techniques matériel & outillage	440	(106)	-	-	335
Autres immobilisations corporelles	539	39	-	-	578
Total valeurs nettes	6 600	(380)	(7)	-	6 213
Dont crédit-bail					

NOTE 6 – Immobilisations financières

Les mouvements de l'exercice des immobilisations financières se présentent comme suit :

Variation des valeurs brutes	2022-12	Acquisitions	Cessions	Autres	2023-12
En milliers d'euros					
Titres de participation	973	-	-	-	973
Créances rattachées à des participations	757	314	-	-	1 071
Titres immobilisés	140	-	(140)	-	-
Dépôts et cautionnements versés	108	21	-	-	129
Autres créances immobilisées	3	-	(2)	-	1
Total valeurs brutes	1 982	335	(142)	-	2 174
Variation des provisions	2022-12	Dotations	Reprises	Autres	2023-12
En milliers d'euros					
Dépréciations sur titres de participation	(901)	-	-	-	(901)
Dépréciations des autres créances ratt. à des part.	1 116	-	-	(1 116)	-
Dépréciations sur autres créances immobilisées	(1)	-	-	-	(1)
Total provisions	214			(1 116)	(902)
Variation des valeurs nettes	2022-12	Acquisitions	Cessions	Autres	2023-12
En milliers d'euros					
Titres de participation	72	-	-	-	72
Créances rattachées à des participations - courant	1 873	314	-	(1 116)	1 071
Titres immobilisés (non courants)	140	-	(140)	-	-
Dépôts et cautionnements versés	108	21	-	-	129
Autres créances immobilisées	2	-	(2)	-	-
Total valeurs nettes	2 195	335	(142)	(1 116)	1 272

NOTE 7 – Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence se décomposent comme suit :

Identification des titres mis en équivalence	Valeur nette d'équivalence des titres	Résultat de l'exercice
En milliers d'euros		
KING KIWIS	(203)	(152)
Total	(203)	(152)

NOTE 8 – Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se décomposent comme suit :

Stocks et En-cours	2023-12			2022-12		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
En milliers d'euros						
Stocks MP, fourn. et aut. Appro.	345	-	345	313	-	313
Stocks de marchandises	1 896	-	1 896	2 085	(2)	2 083
Total Stocks et En-cours	2 241	-	2 241	2 397	(2)	2 395

NOTE 9 – Créances d'exploitation et Comptes de régularisation

Les créances d'exploitation et comptes de régularisation s'analysent comme suit :

Créances d'exploitation	2023-12			2022-12		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
En milliers d'euros						
Clients et comptes rattachés	10 312	(44)	10 268	9 478	(1)	9 477
Clients et comptes rattachés	10 312	(44)	10 268	9 478	(1)	9 477
Avances et acomptes versés sur co.	1 163		1 163	1 244		1 244
Créances sur personnel & org. Sociaux	2		2	8		8
Créances fiscales hors IS	366		366	332		332
Impôts différés - actif	84		84	86		86
Etat Impôt sur les bénéfices	112		112	65		65
Comptes courants	2 243	-	2 243	1 983	(1 116)	868
Autres créances	78	(76)	3	98	(49)	49
Charges constatées d'avance	1 619		1 619	1 926		1 926
Ecart de conversion - actif	1		1	0		0
Autres créances et comptes de régularisation	5 669	(76)	5 593	5 743	(1 165)	4 578
Total créances d'exploitation	15 981	(120)	15 861	15 221	(1 166)	14 055

Echéancier des Créances d'exploitation et Comptes de régularisation :

Echéancier des créances d'exploitation	2023-12	A un an au plus	A plus d'un an
En milliers d'euros			
Clients et comptes rattaché	10 268	10 268	-
Clients et comptes rattachés	10 268	10 268	-
Avances et acomptes versés sur commandes	1 163	1 163	-
Créances sur personnel & org. Sociaux	2	2	-
Créances fiscales hors IS	366	366	-
Impôts différés - actif	84	47	37
Etat Impôt sur les bénéfices - courant	112	112	-
Comptes courants	2 243	2 243	-
Autres créances	78	78	-
Charges constatées d'avance	1 619	1 619	-
Ecart de conversion - actif	1	1	-
Autres créances et comptes de régularisation	5 669	5 632	37
Total créances d'exploitation	15 936	15 899	37

NOTE 10 – Disponibilités et Valeurs mobilières de placement

Les disponibilités correspondent aux sommes liquides et disponibles en banque et au solde de caisse au 31 décembre 2023.

DISPONIBILITES ET VMP	2023-12	2022-12
En milliers d'euros		
VMP - Autres placements	10 497	7 258
Disponibilités	6 059	8 375
Trésorerie active	16 556	15 633
Concours bancaires (trésorerie passive)	-	-
Trésorerie passive		
Total Disponibilités et Valeurs mobilières de placement	16 556	15 633

NOTES ANNEXES AUX POSTES DU PASSIF

NOTE 11 – Intérêts minoritaires

Le montant et les variations des intérêts minoritaires sont les suivants :

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES - PART DES MINORITAIRES	Réserves	Résultat de l'exercice	Autres	Capitaux propres part des minoritaires
En milliers d'euros				
Situation à l'ouverture de l'exercice	4 090	2 274		6 364
2022-12				
Affectation du résultat	2 274	(2 274)		-
Dividendes versés	(1 608)			(1 608)
Part des minoritaires dans le résultat		2 381		2 381
Autres mouvements	-	(1)	-	(1)
Situation à l'ouverture de l'exercice	4 756	2 380	-	7 135
2023-12				
Affectation du résultat	2 380	(2 380)		-
Dividendes versés	(2 084)			(2 084)
Part des minoritaires dans le résultat		2 801		2 801
Autres mouvements		(148)	-	(148)
Situation à la clôture de l'exercice	5 051	2 653	-	7 704
2023-12				

NOTE 12 – Provisions

Le montant et les mouvements des différents comptes de provisions sont les suivants :

Provisions	2022-12	Dotations	Reprises	Autres	2023-12
En milliers d'euros					
Provisions pour litiges	115	75	-	-	189
Provisions pour pertes de change		1	(0)	-	1
Provisions pour pensions et retraites	343	(155)	(40)	-	148
Total provisions	458	(79)	(40)		339

NOTE 13 – Dettes financières

Les dettes financières s'analysent comme suit :

Emprunts et dettes financières	2022-12	Emissions	Rembours.	Autres	2023-12
En milliers d'euros					
Emprunts auprès établis. de crédit	2 828	-	(694)	-	2 134
Dépôts et cautionnements reçus	91	21	-	-	113
Comptes courants d'associés	999	(162)	-	-	837
Total emprunts et dettes financières	3 919	(141)	(694)		3 085
Dont crédit-bail					

Echéancier des dettes financières :

Emprunts et dettes financières	2023-12	N+1	N+2 à N+5	> N+5
En milliers d'euros				
Emprunts auprès établis. de crédit	2 134	699	1 435	-
Dépôts et cautionnements reçus	113	-	-	-
Comptes courants d'associés	837	837	-	-
Total emprunts et dettes financières	3 085	1 536	1 435	
Dont crédit-bail				

NOTE 14 – Dettes d'exploitation et autres comptes de régularisation

Les dettes d'exploitation et autres comptes de régularisation s'analysent comme suit :

Autres passifs	2022-12	2023-12	N+1	N+2 à N+5	> N+5
En milliers d'euros					
Dettes fournisseurs	9 557	8 520	8 520	-	-
Avances acomptes reçus sur commandes	73	6	6	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	9 631	8 526	8 526		
Dettes sociales	1 122	1 347	1 347	-	-
Dettes fiscales (hors IS)	679	402	402	-	-
Impôts différés - passif	280	563	8	66	489
Etat - impôts sur les bénéfices	9	102	102	-	-
Autres dettes	25	83	83	-	-
Charges à payer (Quote part pertes SNC)	-	17	17	-	-
Ecart de conversion passif	33	40	40	-	-
Total autres dettes et comptes de régularisation	2 149	2 555	2 000	66	489
Total autres passifs	11 779	11 081	10 526	66	489

NOTE 15 – Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan au 31 décembre 2023 sont les suivants :

ENGAGEMENTS DONNES	2023-12
En milliers d'euros	
Caution	1 219
Nantissement fonds de commerce	2 500
Total Engagements donnés	3 719

NOTES ANNEXES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

NOTE 16 – Information sectorielle

Le chiffre d'affaires du groupe est réalisé principalement en France et il n'y a pas lieu de distinguer plusieurs secteurs d'activité.

NOTE 17 – Personnel et effectif

Effectif moyen par catégorie	2023-12	2022-12
En milliers d'euros		
Charges de personnel	(7 182)	(6 593)
Total de l'effectif moyen	107	105

NOTE 18 – Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers se décomposent comme suit :

Charges et produits financiers	2023-12	2022-12
En milliers d'euros		
Charges d'intérêts	(17)	(22)
Pertes sur créances financières et VMP	(136)	(295)
Pertes de change sur opérations financières	(42)	(92)
Dot. aux provisions à caractère financier	(1)	(0)
Dot. dépr. sur actifs financiers	(64)	(98)
Total des charges financières	(260)	(507)
Dividendes des participations consolidées	-	(15)
Produits sur créances et VMP	87	117
Rep. sur provisions à caractère financier	0	53
Rep./Dépr. sur actifs financiers	343	82
Gains de change sur opérations financières	33	168
Produits nets sur cession de VMP	758	155
Autres produits financiers	396	12
Total des produits financiers	1 617	572
Total des charges et produits financiers	1 356	65

NOTE 19 – Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels se décomposent comme suit :

Charges et produits exceptionnels	2023-12	2022-12
En milliers d'euros		
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(11)	(5)
VNC des immobilisations cédées	(7)	(83)
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	-	(22)
Dot. excep. dépr. immo. fin. (impairment)	-	(444)
Total des charges exceptionnelles	(18)	(555)
Produits de cession d'immobilisations	0	20
Subv. invest. virées au résuit de l'ex.	1	1
Total des produits exceptionnels	1	22
Total des charges et produits exceptionnels	(17)	(533)

NOTE 20 – Impôts

Le taux d'impôt retenu au 31 décembre 2023 est de 25%.

Ventilation de la charge d'impôt au 31 décembre 2023 :

Ventilation de la charge / produit d'impôt	2023-12	2022-12
En milliers d'euros		
(Charge) / Produit d'impôt courant	(1 602)	(1 405)
(Charge) / Produit d'impôt différé	24	(122)
Total de l'impôt	(1 578)	(1 527)

Présentation de la preuve d'impôt au 31 décembre 2023 :

Preuve d'impôt	2023-12
En milliers d'euros	
Résultat consolidé net d'impôt	6 029
(Charge) / Produit d'impôt	(1 578)
Résultat consolidé avant impôt	7 607
Taux d'impôt théorique	25%
Impôt théorique calculé	(1 902)
Impacts	
Incidence des différences permanentes	(130)
Utilisation de déficit non activé (+) ou déficit non activé (-)	180
Incidence des mises en équivalence	(38)
Incidence des crédits d'impôts	335
Incidence des différences et variations de taux	(23)
Total de la (charge) / produit d'impôt	(1 578)

Ventilation des actifs (passifs) nets d'impôts différés :

Ventilation des impôts différés	2023-12	2022-12
En milliers d'euros		
Actifs d'impôts différés	84	86
Passifs d'impôts différés	(563)	(282)
Total des impôts différés nets	(479)	(197)
Fiscalité différée (Décalages temporaires)	56	-
Impôts différés (Engagements de retraite)	37	86
Impôts différés (Ecart d'évaluation)	(290)	-
Impôts différés (Provisions internes)	(282)	(282)
Total des impôts différés nets	(479)	(197)

NOTES COMPLEMENTAIRES

NOTE 21 - Evénements postérieurs à la clôture

Néant

NOTE 22 – Rémunération des organes de direction

La rémunération des organes de direction n'est pas indiquée car cela reviendrait indirectement à dévoiler des rémunérations individuelles.

NOTE 23 – Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes figurant au compte de résultat consolidé et afférents à la certification des comptes s'élèvent à 17 K€.

SARL 3H

78, boulevard Maurice Barrés
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

328 593 363 RCS NANTERRE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

SARL 3H
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES
Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de la société 3H,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société 3H relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la Gérance.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Levallois Perret, le 17 mai 2024

Les Commissaires aux Comptes

SAS AUDISSEY



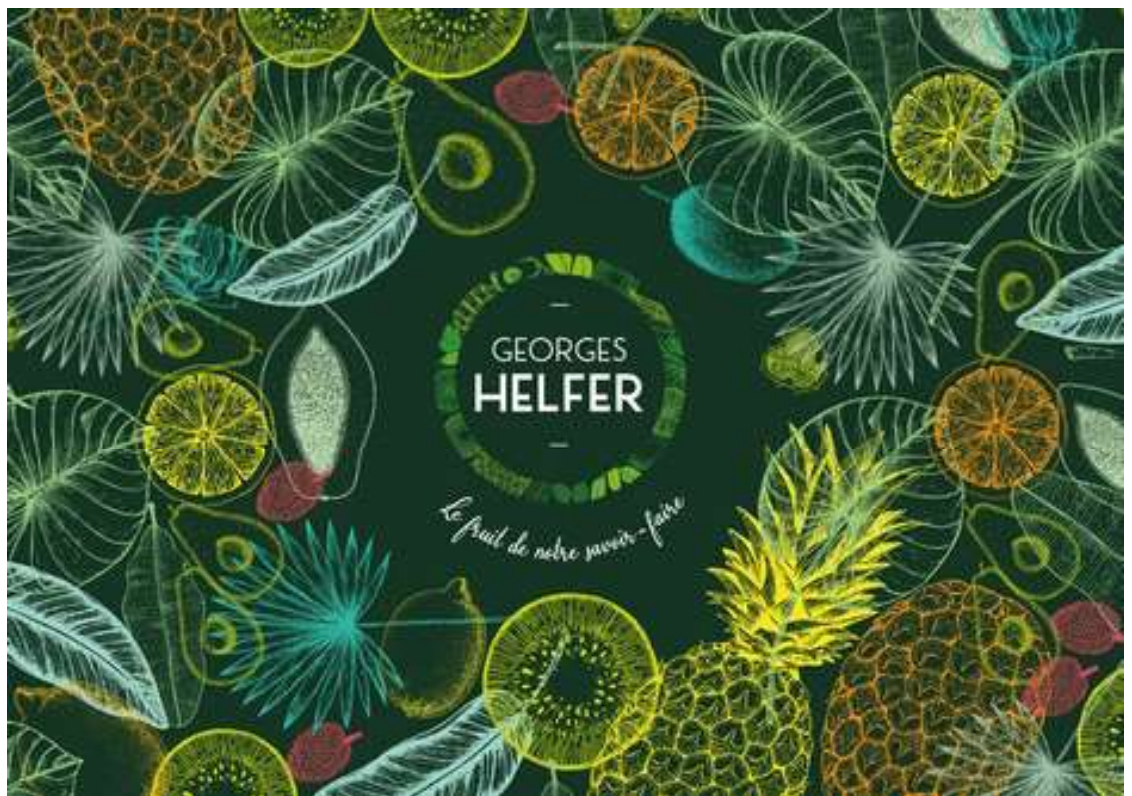
Jean-Baptiste PALIES
Commissaire aux Comptes

**SAS EXPERTS DEVELOPPEMENT
AUDIT**



Frédéric LEGUIDE
Commissaire aux Comptes

GROUPE 3H



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU
31 DECEMBRE 2023

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BILAN CONSOLIDE	2
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	3
TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	4
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)	5
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	6
NOTE 1 – Principes comptables et règles de consolidation	6
NOTE 2 – Périmètre de consolidation	11
NOTE 3 – Comparabilité des comptes & Evènements significatifs	11
NOTES ANNEXES AUX POSTES DE L'ACTIF	12
NOTE 4 – Immobilisations incorporelles	12
NOTE 5 – Immobilisations corporelles	13
NOTE 6 – Immobilisations financières	14
NOTE 7 – Titres mis en équivalence	14
NOTE 8 – Stocks et en-cours	15
NOTE 9 – Créances d'exploitation et Comptes de régularisation	15
NOTE 10 – Disponibilités et Valeurs mobilières de placement	16
NOTES ANNEXES AUX POSTES DU PASSIF	17
NOTE 11 – Intérêts minoritaires	17
NOTE 12 – Provisions	17
NOTE 13 – Dettes financières	18
NOTE 14 – Dettes d'exploitation et autres comptes de régularisation	19
NOTE 15 – Engagements hors bilan	19
NOTES ANNEXES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	20
NOTE 16 – Information sectorielle	20
NOTE 17 – Personnel et effectif	20
NOTE 18 – Charges et produits financiers	21
NOTE 19 – Charges et produits exceptionnels	21
NOTE 20 – Impôts	22
NOTES COMPLEMENTAIRES	24
NOTE 21 - Evénements postérieurs à la clôture	24
NOTE 22 – Rémunération des organes de direction	24
NOTE 23 – Honoraires des commissaires aux comptes	24

BILAN CONSOLIDE

ACTIF	Notes	2023-12	2022-12
En milliers d'euros		Valeurs nettes	Valeurs nettes
Immobilisations incorporelles	4	311	366
<i>Dont Ecart d'acquisition</i>	4	-	-
Immobilisations corporelles	5	6 213	6 600
Immobilisations financières	6	1 272	2 195
Titres mis en équivalence	7	(203)	(52)
Actif Immobilisé		7 593	9 110
Stocks et en-cours	8	2 241	2 395
Clients et comptes rattachés	9	10 268	9 477
Autres créances et comptes de régularisation (4)	9	5 593	4 578
Valeurs mobilières de placement	10	10 237	6 718
Disponibilités	10	6 059	8 375
Actif Circulant		34 397	31 544
Total Actif		41 990	40 654
PASSIF	Notes	2023-12	2022-12
En milliers d'euros			
Capital (1)		5 001	5 001
Primes (1)		-	-
Réserves et résultat consolidés (2)		14 779	12 358
Autres (3)		2	4
Capitaux Propres (Part du groupe)		19 781	17 362
Intérêts Minoritaires	11	7 704	7 135
Provisions	12	339	458
Emprunts et dettes financières	13	3 085	3 919
Fournisseurs et comptes rattachés	14	8 526	9 631
Autres dettes et comptes de régularisation (5)	14	2 555	2 149
Dettes		14 166	15 698
Total Passif		41 990	40 654
(1) De l'entité mère consolidante			
(2) Dont résultat net de l'exercice		3 228	1 528
(3) Détaillé dans l'analyse de la variation des capitaux propres (Part du groupe)			
(4) Dont impôts différés actifs		84	86
(5) Dont impôts différés passifs		563	282

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

COMPTE DE RESULTAT	Notes	2023-12	2022-12
En milliers d'euros			
Chiffre d'affaires	15	113 679	108 559
Autres produits d'exploitation		292	292
Achats consommés		(89 795)	(85 903)
Charges de personnel	16	(7 182)	(6 593)
Autres charges d'exploitation		(9 222)	(9 074)
Impôts et taxes		(524)	(584)
EBITDA		7 248	6 698
Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions		(828)	(843)
Résultat d'Exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		6 419	5 854
Dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-	-
Résultat d'Exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		6 419	5 854
Charges et produits financiers	17	1 356	65
Charges et produits exceptionnels	18	(17)	(533)
Impôts sur les résultats	19	(1 578)	(1 527)
Résultat net des entreprises intégrées		6 181	3 860
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		(152)	49
Résultat net de l'ensemble consolidé		6 029	3 909
Intérêts minoritaires		2 801	2 381
Résultat (Part du groupe)		3 228	1 528

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ	2023-12	2022-12
En milliers d'euros		
Trésorerie d'ouverture	8 375	7 087
Résultat net total des sociétés consolidées	6 029	3 909
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Amortissements et provisions	482	840
Variation des impôts différés	(24)	122
Plus ou moins values de cession	7	233
Quote-part de résultat des mises en équivalence	152	(49)
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	(1)	(1)
Marge brute d'autofinancement	6 645	5 053
Variation du BFR lié à l'activité	(1 515)	2 403
Flux net généré par (affecté à) l'activité	5 130	7 456
Acquisition d'immobilisations	(780)	(1 347)
Cession d'immobilisations	140	20
Réduction des autres immobilisations financières	2	75
Dividendes des sociétés mises en équivalence	(649)	(326)
Acquisitions/ Cessions VMP et autres placements financiers	(3 239)	(3 246)
Flux net provenant des (affecté aux) investissements	(4 527)	(4 824)
Emissions d'emprunts	21	(219)
Remboursements d'emprunts	(694)	(466)
Dividendes versés aux minoritaires	(2 084)	(1 608)
Variation des comptes courants d'associés	(162)	963
Variation nette des concours bancaires	0	(14)
Flux net provenant du (affecté au) financement	(2 919)	(1 344)
Incidence des changements de principes comptables		
Variation de trésorerie	(2 316)	1 288
Trésorerie de clôture (A)+(B)+(C)+(D)	6 059	8 375

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE	Capital	Réserves	Résultat de l'exercice	Autres	Capitaux propres part du groupe
En milliers d'euros					
Situation à l'ouverture de l'exercice 2022-12	2 523	11 500	2 146	5	16 173
Affectation du résultat		2 146	(2 146)		-
Dividendes versés		(326)			(326)
Part du groupe dans le résultat			1 528		1 528
Autres variations	2 478	(2 489)		-	(11)
Variation des subventions		-		(1)	(1)
Situation à l'ouverture de l'exercice 2023-12	5 001	10 830	1 528	4	17 362
Affectation du résultat		1 528	(1 528)		-
Dividendes versés		(649)			(649)
Autres variations	-	(158)		-	(158)
Part du groupe dans le résultat			3 228		3 228
Variation des subventions				(1)	(1)
Situation à la clôture de l'exercice 2023-12	5 001	11 551	3 228	2	19 781

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

NOTE 1 – Principes comptables et règles de consolidation

1.1 – Référentiel comptable

Les comptes consolidés sont établis conformément aux principes applicables en France.

Les règles et méthodes comptables appliqués sont conformes au règlement ANC n°2020-01 du Comité de Réglementation Comptable.

La date de clôture des comptes individuels de l'entreprise consolidante est identique à celles des entreprises consolidées.

1.2 – Modalités de consolidation

1.2.1 – Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

- Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale,
- Les sociétés contrôlées conjointement avec d'autres actionnaires sont consolidées par intégration proportionnelle,
- Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les filiales ou participations non significatives ne sont pas consolidées.

1.2.2 – Devise retenue

Les états financiers consolidés du Groupe ainsi que les notes aux états financiers sont présentés en milliers d'euros. Ils ont été préparés sur la base des comptes des sociétés de la zone euro établis en euros.

1.2.3 – Date de clôture

Les comptes consolidés ont été réalisés au 31 décembre 2023. La date de clôture des comptes individuels de l'entreprise consolidante est identique à celles des entreprises consolidées.

1.3 – Règles et méthodes comptables

Les comptes sociaux des sociétés consolidées, établis en accord avec les principes comptables et les réglementations de leurs pays respectifs, font l'objet de retraitements pour se conformer aux principes comptables du Groupe.

Les comptes consolidés respectent les principes suivants :

- Maintien des coûts historiques,
- Continuité d'exploitation,

- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes.

1.3.1 – Ecart d'évaluation et d'acquisition

L'écart de première consolidation constaté lors d'une prise de participation, égal à la différence, à la date d'acquisition, entre le prix d'achat des titres de participation (frais d'acquisition compris) et les capitaux propres retraités des sociétés achetées, est affecté aux postes appropriés du bilan consolidé, la partie non affectée étant inscrite soit à la rubrique écart d'acquisition à l'actif du bilan, soit en provision pour risques au passif.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un amortissement exceptionnel, lorsque des circonstances particulières indiquent que les hypothèses retenues lors de l'acquisition sont remises en cause.

À la suite de la transposition de la directive comptable Européenne dans le droit français, l'amortissement des écarts d'acquisition n'est plus systématique et se fait selon leur durée d'utilisation.

1.3.2 – Immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément au règlement CRC n°2004-06, les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée de vie prévue :

Immobilisations incorporelles	Durée
Logiciels informatiques	3 à 5 ans
Droits de 1ère accession	10 ans
Immobilisations corporelles	Durée
Constructions	10 à 20 ans
Matériels et outillages	5 à 10 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Matériel de bureau	3 à 10 ans
Mobilier	4 à 10 ans

Les actifs immobilisés corporels font l'objet d'une dépréciation complémentaire dans le cas où la valeur nette comptable devient supérieure à la valeur vénale probable. Les actifs incorporels font, quant à eux, l'objet d'un test de dépréciation uniquement en cas d'indices de perte de valeur.

Les biens significatifs financés selon un contrat de location financement et présentant les caractéristiques d'une acquisition sont comptabilisés à l'actif pour leur coût de revient et amorties selon la méthode décrite ci-dessous. La dette correspondante est inscrite au passif. Les charges du loyer sont annulées en contrepartie d'amortissements et de frais financiers. Les biens en location financement ne présentant pas de caractère significatif n'ont pas été retraités.

1.3.3 – Titres de participation non consolidés et autres immobilisations financières

Les immobilisations financières sont valorisées au coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Les titres sont estimés à leur valeur économique en tenant compte de différents critères

dont la quote-part de situation nette et les risques afférents à l'exploitation pour le Groupe.

Les titres de participations non consolidés correspondent à des sociétés exclues du périmètre de consolidation en raison :

- D'une participation inférieure à 20% du capital ;
- De l'absence de contrôle effectif ou d'influence notable exercée par le Groupe (quel que soit le taux de détention juridique) ;
- Du caractère non significatif de ces participations, qui s'apprécie essentiellement au regard du chiffre d'affaires, du total bilan et du résultat d'exploitation retraité des amortissements de ces sociétés.

Les dividendes reçus, le cas échéant, de ces sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits financiers l'année de leur encaissement.

Des provisions pour dépréciation sont constituées sur les créances rattachées à des participations et les prêts, compte tenu de la probabilité de non-recouvrement.

1.3.4 – Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.3.5 – Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale (coût historique). Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte du risque de non-recouvrement.

1.3.6 – Provisions et passifs éventuels

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources pour le Groupe.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, il s'agit alors d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

1.3.7 – Engagements de retraite

A son départ en retraite, le personnel des sociétés du Groupe perçoit des indemnités de fin de carrière selon les règles définies dans la convention collective applicable ou le droit commun.

Les engagements des sociétés du groupe figurent au passif du bilan en provisions pour charges.

Le montant de l'engagement est calculé selon une méthode actuarielle qui tient compte du taux de rotation des salariés, de leur espérance de vie, du taux de progression des salaires et d'un taux d'actualisation. Le calcul est réalisé selon la méthode des unités de crédits projetées.

1.3.8 – Comptabilisation des impôts différés

Certains retraitements apportés aux comptes sociaux des sociétés consolidées ainsi que certains reports d'imposition existant dans les comptes sociaux peuvent dégager des différences temporaires entre la base imposable fiscalement et le résultat retraité.

Ces différences temporaires donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés.

Les impôts différés actifs ne sont généralement constatés qu'à hauteur des passifs, sauf lorsqu'il existe une très forte probabilité de pouvoir récupérer cet impôt sur les sociétés. Dans le cas où leur utilisation reste aléatoire, l'économie d'impôt n'est constatée qu'au fur et à mesure de l'imputation effective des déficits fiscaux correspondants.

En application de la méthode du report variable, l'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement, est enregistré en compte de résultat au cours de l'exercice où ces changements deviennent certains.

1.3.9 – Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les éléments de natures exceptionnelles tels que définis par le plan comptable général. Il intègre également des éléments de nature courante, qui par leur montant et leur probabilité de survenance, revêtent un caractère exceptionnel.

1.4 – Retraitements de consolidation

Les retraitements suivants ont été effectués dans les comptes sociaux des filiales :

1.4.1 – Contrats de crédit-bail

Les biens financés par des contrats de crédit-bail figurent à l'actif et sont amortis suivant les principes d'amortissement du Groupe utilisés pour des immobilisations de même nature. Les engagements financiers correspondants sont portés dans les dettes financières.

1.4.2 – Transactions intra-groupe

Les opérations réalisées entre les sociétés du Groupe et figurant dans les comptes individuels au bilan et au compte de résultat sont neutralisées dans les comptes consolidés.

1.4.3 – Provisions sur éléments d'actif intra-groupe

Les dépréciations de titres de participation, de prêts, de comptes courants et de comptes clients existant à l'ouverture de l'exercice sont portées dans les réserves pour leur montant brut. Parallèlement, les dotations et reprises constatées dans l'exercice sont neutralisées dans le compte de résultat.

1.4.4 – Participation des salariés

La participation des salariés est reclassée, le cas échéant, conformément au règlement ANC 2020-01 dans le résultat d'exploitation dans le poste « charges de personnel ».

1.4.5 – Subventions d'investissement

Conformément au choix laissé par le règlement ANC 2020-01, le Groupe a choisi d'étaler la reprise des subventions d'investissement octroyées à compter du 1er janvier 2021. Ces subventions sont ainsi inscrites dans les capitaux propres et la reprise de ces

subventions en compte de résultat suit le rythme d'amortissement des immobilisations qu'elles financent.

1.5 – Tableau des flux de trésorerie consolidés

Le tableau des flux de trésorerie présente, pour la période, les entrées et les sorties de disponibilités et de leurs équivalents, classées en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

Le Groupe définit la trésorerie disponible comme l'ensemble des instruments financiers qui lui permettent de gérer, sans prendre de risques significatifs, ses excédents ou ses besoins de trésorerie court terme. Elle comprend notamment :

- Les valeurs mobilières de placement et autres placements à court terme aisément convertibles en disponibilités,

- Les disponibilités bancaires, minorées des valeurs remises à l'encaissement à la clôture de l'exercice, mais non encore échues,
- Les soldes bancaires créditeurs, ne faisant pas l'objet d'une confirmation à plus d'un an par un établissement financier, ainsi que les intérêts courus et non échus qui s'y rattachent,

La ligne « incidence des variations de périmètre » correspond aux entrées ou sorties de périmètre, mais également aux variations de pourcentage de détention du Groupe dans les filiales au cours de l'exercice.

En cas d'acquisition, cette ligne comprend le coût d'acquisition des titres diminué de la trésorerie apportée. Les autres flux ne tiennent compte que des mouvements depuis la date d'acquisition de la société.

NOTE 2 – Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe regroupent les comptes de la société mère et des filiales dans lesquelles la société mère exerce directement un contrôle ou une influence notable. Les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Entité	2023-12		2022-12	
	Taux d'intérêt	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt	Méthode de consolidation
3H	100%	Mère	100%	Mère
GH FRANCE	46,56%	Intégration globale	46,56%	Intégration globale
STOCK FRUIT SUD	51,60%	Intégration globale	51,60%	Intégration globale
KING KIWIS	49,94%	Mise en équivalence	49,94%	Mise en équivalence
FORWARD FARMS	50%	Intégration proportionnelle	50%	Intégration proportionnelle
ART LIBRI	96%	Intégration globale	96%	Intégration globale
GIE SF	49,23%	Intégration globale	49,23%	Intégration globale

NOTE 3 – Comparabilité des comptes & Evènements significatifs

Le groupe est spécialisé dans l'import, le stockage et la distribution des fruits frais d'Outre-mer depuis plus de 50 ans. Grâce aux deux entrepôts situés à Rungis et à Plan d'Orgon, notre principale entité garantie une présence sur tout le territoire français.

Spécialisé dans une quinzaine de variétés de fruits, en provenance de 30 pays différents, nous importons chaque année plus de 25 000 tonnes de marchandises. Les principaux produits sont l'avocat, le kiwi, les agrumes, la mangue ainsi que quelques produits dits « exotiques ».

Aucun évènement significatif n'est à mentionner pour l'exercice.

NOTES ANNEXES AUX POSTES DE L'ACTIF

NOTE 4 – Immobilisations incorporelles

Les mouvements de l'exercice des immobilisations incorporelles se présentent comme suit :

Variation des valeurs brutes	2022-12	Acquisitions	Cessions	Autres	2023-12
En milliers d'euros					
Concessions brevets et droits similaires brevets licences	841	19	-	-	861
Fonds commercial	14	-	-	-	14
Avances et acomptes s/immo. incorp.	-	3	-	-	3
Total valeurs brutes	855	22	-	-	877
Variation des amortissements et provisions	2022-12	Dotations	Reprises	Autres	2023-12
En milliers d'euros					
Amortissements concessions brevets & droits similaires	(489)	(77)	-	-	(566)
Total amortissements et provisions	(489)	(77)			(566)
Variation des valeurs nettes	2022-12	Acquisitions	Cessions	Autres	2023-12
En milliers d'euros					
Concessions brevets et droits similaires brevets licences	352	(58)	-	-	294
Fonds commercial	14	-	-	-	14
Avances et acomptes s/immo. incorp.	-	3	-	-	3
Total valeurs nettes	366	(55)	-	-	311

NOTE 5 – Immobilisations corporelles

Les mouvements de l'exercice des immobilisations corporelles se présentent comme suit :

Variation des valeurs brutes	2022-12	Acquisitions	Cessions	Autres	2023-12
En milliers d'euros					
Terrains	195	-	-	130	325
Constructions	3 200	-	-	(130)	3 070
Constructions sur sol d'autrui	3 836	263	(8)	-	4 091
Installations techniques matériel & outillage	1 069	39	-	-	1 108
Autres immobilisations corporelles	1 054	122	(1)	-	1 176
Total valeurs brutes	9 354	424	(9)	-	9 769
Variation des amortissements et provisions	2022-12	Dotations	Reprises	Autres	2023-12
En milliers d'euros					
Amortissements des constructions	(644)	(173)	-	-	(817)
Amortissements des constructions sur sol d'autrui	(967)	(402)	1	-	(1 368)
Amortissements install tech. matériel & outil.	(629)	(144)	-	-	(773)
Amortissements des autres immobilisations corp.	(514)	(84)	1	-	(598)
Total amortissements et provisions	(2 754)	(804)	2		(3 556)
Variation des valeurs nettes	2022-12	Acquisitions	Cessions	Autres	2023-12
En milliers d'euros					
Terrains	195	-	-	130	325
Constructions	2 556	(173)	-	(130)	2 253
Constructions sur sol d'autrui	2 869	(140)	(7)	-	2 723
Installations techniques matériel & outillage	440	(106)	-	-	335
Autres immobilisations corporelles	539	39	-	-	578
Total valeurs nettes	6 600	(380)	(7)	-	6 213
Dont crédit-bail					

NOTE 6 – Immobilisations financières

Les mouvements de l'exercice des immobilisations financières se présentent comme suit :

Variation des valeurs brutes	2022-12	Acquisitions	Cessions	Autres	2023-12
En milliers d'euros					
Titres de participation	973	-	-	-	973
Créances rattachées à des participations	757	314	-	-	1 071
Titres immobilisés	140	-	(140)	-	-
Dépôts et cautionnements versés	108	21	-	-	129
Autres créances immobilisées	3	-	(2)	-	1
Total valeurs brutes	1 982	335	(142)	-	2 174
Variation des provisions	2022-12	Dotations	Reprises	Autres	2023-12
En milliers d'euros					
Dépréciations sur titres de participation	(901)	-	-	-	(901)
Dépréciations des autres créances ratt. à des part.	1 116	-	-	(1 116)	-
Dépréciations sur autres créances immobilisées	(1)	-	-	-	(1)
Total provisions	214			(1 116)	(902)
Variation des valeurs nettes	2022-12	Acquisitions	Cessions	Autres	2023-12
En milliers d'euros					
Titres de participation	72	-	-	-	72
Créances rattachées à des participations - courant	1 873	314	-	(1 116)	1 071
Titres immobilisés (non courants)	140	-	(140)	-	-
Dépôts et cautionnements versés	108	21	-	-	129
Autres créances immobilisées	2	-	(2)	-	-
Total valeurs nettes	2 195	335	(142)	(1 116)	1 272

NOTE 7 – Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence se décomposent comme suit :

Identification des titres mis en équivalence	Valeur nette d'équivalence des titres	Résultat de l'exercice
En milliers d'euros		
KING KIWIS	(203)	(152)
Total	(203)	(152)

NOTE 8 – Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se décomposent comme suit :

Stocks et En-cours	2023-12			2022-12		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
En milliers d'euros						
Stocks MP, fourn. et aut. Appro.	345	-	345	313	-	313
Stocks de marchandises	1 896	-	1 896	2 085	(2)	2 083
Total Stocks et En-cours	2 241	-	2 241	2 397	(2)	2 395

NOTE 9 – Créances d'exploitation et Comptes de régularisation

Les créances d'exploitation et comptes de régularisation s'analysent comme suit :

Créances d'exploitation	2023-12			2022-12		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
En milliers d'euros						
Clients et comptes rattachés	10 312	(44)	10 268	9 478	(1)	9 477
Clients et comptes rattachés	10 312	(44)	10 268	9 478	(1)	9 477
Avances et acomptes versés sur co.	1 163		1 163	1 244		1 244
Créances sur personnel & org. Sociaux	2		2	8		8
Créances fiscales hors IS	366		366	332		332
Impôts différés - actif	84		84	86		86
Etat Impôt sur les bénéfices	112		112	65		65
Comptes courants	2 243	-	2 243	1 983	(1 116)	868
Autres créances	78	(76)	3	98	(49)	49
Charges constatées d'avance	1 619		1 619	1 926		1 926
Ecart de conversion - actif	1		1	0		0
Autres créances et comptes de régularisation	5 669	(76)	5 593	5 743	(1 165)	4 578
Total créances d'exploitation	15 981	(120)	15 861	15 221	(1 166)	14 055

Echéancier des Créances d'exploitation et Comptes de régularisation :

Echéancier des créances d'exploitation	2023-12	A un an au plus	A plus d'un an
En milliers d'euros			
Clients et comptes rattaché	10 268	10 268	-
Clients et comptes rattachés	10 268	10 268	-
Avances et acomptes versés sur commandes	1 163	1 163	-
Créances sur personnel & org. Sociaux	2	2	-
Créances fiscales hors IS	366	366	-
Impôts différés - actif	84	47	37
Etat Impôt sur les bénéfices - courant	112	112	-
Comptes courants	2 243	2 243	-
Autres créances	78	78	-
Charges constatées d'avance	1 619	1 619	-
Ecart de conversion - actif	1	1	-
Autres créances et comptes de régularisation	5 669	5 632	37
Total créances d'exploitation	15 936	15 899	37

NOTE 10 – Disponibilités et Valeurs mobilières de placement

Les disponibilités correspondent aux sommes liquides et disponibles en banque et au solde de caisse au 31 décembre 2023.

DISPONIBILITES ET VMP	2023-12	2022-12
En milliers d'euros		
VMP - Autres placements	10 497	7 258
Disponibilités	6 059	8 375
Trésorerie active	16 556	15 633
Concours bancaires (trésorerie passive)	-	-
Trésorerie passive		
Total Disponibilités et Valeurs mobilières de placement	16 556	15 633

NOTES ANNEXES AUX POSTES DU PASSIF

NOTE 11 – Intérêts minoritaires

Le montant et les variations des intérêts minoritaires sont les suivants :

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES - PART DES MINORITAIRES	Réserves	Résultat de l'exercice	Autres	Capitaux propres part des minoritaires
En milliers d'euros				
Situation à l'ouverture de l'exercice	4 090	2 274		6 364
2022-12				
Affectation du résultat	2 274	(2 274)		-
Dividendes versés	(1 608)			(1 608)
Part des minoritaires dans le résultat		2 381		2 381
Autres mouvements	-	(1)	-	(1)
Situation à l'ouverture de l'exercice	4 756	2 380	-	7 135
2023-12				
Affectation du résultat	2 380	(2 380)		-
Dividendes versés	(2 084)			(2 084)
Part des minoritaires dans le résultat		2 801		2 801
Autres mouvements		(148)	-	(148)
Situation à la clôture de l'exercice	5 051	2 653	-	7 704
2023-12				

NOTE 12 – Provisions

Le montant et les mouvements des différents comptes de provisions sont les suivants :

Provisions	2022-12	Dotations	Reprises	Autres	2023-12
En milliers d'euros					
Provisions pour litiges	115	75	-	-	189
Provisions pour pertes de change		1	(0)	-	1
Provisions pour pensions et retraites	343	(155)	(40)	-	148
Total provisions	458	(79)	(40)		339

NOTE 13 – Dettes financières

Les dettes financières s'analysent comme suit :

Emprunts et dettes financières	2022-12	Emissions	Rembours.	Autres	2023-12
En milliers d'euros					
Emprunts auprès établis. de crédit	2 828	-	(694)	-	2 134
Dépôts et cautionnements reçus	91	21	-	-	113
Comptes courants d'associés	999	(162)	-	-	837
Total emprunts et dettes financières	3 919	(141)	(694)		3 085
Dont crédit-bail					

Echéancier des dettes financières :

Emprunts et dettes financières	2023-12	N+1	N+2 à N+5	> N+5
En milliers d'euros				
Emprunts auprès établis. de crédit	2 134	699	1 435	-
Dépôts et cautionnements reçus	113	-	-	-
Comptes courants d'associés	837	837	-	-
Total emprunts et dettes financières	3 085	1 536	1 435	
Dont crédit-bail				

NOTE 14 – Dettes d'exploitation et autres comptes de régularisation

Les dettes d'exploitation et autres comptes de régularisation s'analysent comme suit :

Autres passifs	2022-12	2023-12	N+1	N+2 à N+5	> N+5
En milliers d'euros					
Dettes fournisseurs	9 557	8 520	8 520	-	-
Avances acomptes reçus sur commandes	73	6	6	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	9 631	8 526	8 526		
Dettes sociales	1 122	1 347	1 347	-	-
Dettes fiscales (hors IS)	679	402	402	-	-
Impôts différés - passif	280	563	8	66	489
Etat - impôts sur les bénéfices	9	102	102	-	-
Autres dettes	25	83	83	-	-
Charges à payer (Quote part pertes SNC)	-	17	17	-	-
Ecart de conversion passif	33	40	40	-	-
Total autres dettes et comptes de régularisation	2 149	2 555	2 000	66	489
Total autres passifs	11 779	11 081	10 526	66	489

NOTE 15 – Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan au 31 décembre 2023 sont les suivants :

ENGAGEMENTS DONNES	2023-12
En milliers d'euros	
Caution	1 219
Nantissement fonds de commerce	2 500
Total Engagements donnés	3 719

NOTES ANNEXES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

NOTE 16 – Information sectorielle

Le chiffre d'affaires du groupe est réalisé principalement en France et il n'y a pas lieu de distinguer plusieurs secteurs d'activité.

NOTE 17 – Personnel et effectif

Effectif moyen par catégorie	2023-12	2022-12
En milliers d'euros		
Charges de personnel	(7 182)	(6 593)
Total de l'effectif moyen	107	105

NOTE 18 – Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers se décomposent comme suit :

Charges et produits financiers	2023-12	2022-12
En milliers d'euros		
Charges d'intérêts	(17)	(22)
Pertes sur créances financières et VMP	(136)	(295)
Pertes de change sur opérations financières	(42)	(92)
Dot. aux provisions à caractère financier	(1)	(0)
Dot. dépr. sur actifs financiers	(64)	(98)
Total des charges financières	(260)	(507)
Dividendes des participations consolidées	-	(15)
Produits sur créances et VMP	87	117
Rep. sur provisions à caractère financier	0	53
Rep./Dépr. sur actifs financiers	343	82
Gains de change sur opérations financières	33	168
Produits nets sur cession de VMP	758	155
Autres produits financiers	396	12
Total des produits financiers	1 617	572
Total des charges et produits financiers	1 356	65

NOTE 19 – Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels se décomposent comme suit :

Charges et produits exceptionnels	2023-12	2022-12
En milliers d'euros		
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(11)	(5)
VNC des immobilisations cédées	(7)	(83)
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	-	(22)
Dot. excep. dépr. immo. fin. (impairment)	-	(444)
Total des charges exceptionnelles	(18)	(555)
Produits de cession d'immobilisations	0	20
Subv. invest. virées au résultat de l'ex.	1	1
Total des produits exceptionnels	1	22
Total des charges et produits exceptionnels	(17)	(533)

NOTE 20 – Impôts

Le taux d'impôt retenu au 31 décembre 2023 est de 25%.

Ventilation de la charge d'impôt au 31 décembre 2023 :

Ventilation de la charge / produit d'impôt	2023-12	2022-12
En milliers d'euros		
(Charge) / Produit d'impôt courant	(1 602)	(1 405)
(Charge) / Produit d'impôt différé	24	(122)
Total de l'impôt	(1 578)	(1 527)

Présentation de la preuve d'impôt au 31 décembre 2023 :

Preuve d'impôt	2023-12
En milliers d'euros	
Résultat consolidé net d'impôt	6 029
(Charge) / Produit d'impôt	(1 578)
Résultat consolidé avant impôt	7 607
Taux d'impôt théorique	25%
Impôt théorique calculé	(1 902)
Impacts	
Incidence des différences permanentes	(130)
Utilisation de déficit non activé (+) ou déficit non activé (-)	180
Incidence des mises en équivalence	(38)
Incidence des crédits d'impôts	335
Incidence des différences et variations de taux	(23)
Total de la (charge) / produit d'impôt	(1 578)

Ventilation des actifs (passifs) nets d'impôts différés :

Ventilation des impôts différés	2023-12	2022-12
En milliers d'euros		
Actifs d'impôts différés	84	86
Passifs d'impôts différés	(563)	(282)
Total des impôts différés nets	(479)	(197)
Fiscalité différée (Décalages temporaires)	56	-
Impôts différés (Engagements de retraite)	37	86
Impôts différés (Ecart d'évaluation)	(290)	-
Impôts différés (Provisions internes)	(282)	(282)
Total des impôts différés nets	(479)	(197)

NOTES COMPLEMENTAIRES

NOTE 21 - Evénements postérieurs à la clôture

Néant

NOTE 22 – Rémunération des organes de direction

La rémunération des organes de direction n'est pas indiquée car cela reviendrait indirectement à dévoiler des rémunérations individuelles.

NOTE 23 – Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes figurant au compte de résultat consolidé et afférents à la certification des comptes s'élèvent à 17 K€.

BILAN CONSOLIDE

ACTIF	Notes	2023-12	2022-12
En milliers d'euros		Valeurs nettes	Valeurs nettes
Immobilisations incorporelles	4	311	366
<i>Dont Ecarts d'acquisition</i>	4	-	-
Immobilisations corporelles	5	6 213	6 600
Immobilisations financières	6	1 272	2 195
Titres mis en équivalence	7	(203)	(52)
Actif Immobilisé		7 593	9 110
Stocks et en-cours	8	2 241	2 395
Clients et comptes rattachés	9	10 268	9 477
Autres créances et comptes de régularisation (4)	9	5 593	4 578
Valeurs mobilières de placement	10	10 237	6 718
Disponibilités	10	6 059	8 375
Actif Circulant		34 397	31 544
Total Actif		41 990	40 654
PASSIF	Notes	2023-12	2022-12
En milliers d'euros			
Capital (1)		5 001	5 001
Primes (1)		-	-
Réserves et résultat consolidés (2)		14 779	12 358
Autres (3)		2	4
Capitaux Propres (Part du groupe)		19 781	17 362
Intérêts Minoritaires	11	7 704	7 135
Provisions	12	339	458
Emprunts et dettes financières	13	3 085	3 919
Fournisseurs et comptes rattachés	14	8 526	9 631
Autres dettes et comptes de régularisation (5)	14	2 555	2 149
Dettes		14 166	15 698
Total Passif		41 990	40 654
(1) De l'entité mère consolidante			
(2) Dont résultat net de l'exercice		3 228	1 528
(3) Détaillé dans l'analyse de la variation des capitaux propres (Part du groupe)			
(4) Dont impôts différés actifs		84	86
(5) Dont impôts différés passifs		563	282

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

NOTE 1 – Principes comptables et règles de consolidation

1.1 – Référentiel comptable

Les comptes consolidés sont établis conformément aux principes applicables en France.

Les règles et méthodes comptables appliqués sont conformes au règlement ANC n°2020-01 du Comité de Réglementation Comptable.

La date de clôture des comptes individuels de l'entreprise consolidante est identique à celles des entreprises consolidées.

1.2 – Modalités de consolidation

1.2.1 – Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

- Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale,
- Les sociétés contrôlées conjointement avec d'autres actionnaires sont consolidées par intégration proportionnelle,
- Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les filiales ou participations non significatives ne sont pas consolidées.

1.2.2 – Devise retenue

Les états financiers consolidés du Groupe ainsi que les notes aux états financiers sont présentés en milliers d'euros. Ils ont été préparés sur la base des comptes des sociétés de la zone euro établis en euros.

1.2.3 – Date de clôture

Les comptes consolidés ont été réalisés au 31 décembre 2023. La date de clôture des comptes individuels de l'entreprise consolidante est identique à celles des entreprises consolidées.

1.3 – Règles et méthodes comptables

Les comptes sociaux des sociétés consolidées, établis en accord avec les principes comptables et les réglementations de leurs pays respectifs, font l'objet de retraitements pour se conformer aux principes comptables du Groupe.

Les comptes consolidés respectent les principes suivants :

- Maintien des coûts historiques,
- Continuité d'exploitation,

- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes.

1.3.1 – Ecart d'évaluation et d'acquisition

L'écart de première consolidation constaté lors d'une prise de participation, égal à la différence, à la date d'acquisition, entre le prix d'achat des titres de participation (frais d'acquisition compris) et les capitaux propres retraités des sociétés achetées, est affecté aux postes appropriés du bilan consolidé, la partie non affectée étant inscrite soit à la rubrique écarts d'acquisition à l'actif du bilan, soit en provision pour risques au passif.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un amortissement exceptionnel, lorsque des circonstances particulières indiquent que les hypothèses retenues lors de l'acquisition sont remises en cause.

À la suite de la transposition de la directive comptable Européenne dans le droit français, l'amortissement des écarts d'acquisition n'est plus systématique et se fait selon leur durée d'utilisation.

1.3.2 – Immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément au règlement CRC n°2004-06, les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée de vie prévue :

Immobilisations incorporelles		Durée
Logiciels informatiques	3 à 5 ans	
Droits de 1ère accession	10 ans	
Immobilisations corporelles		Durée
Constructions	10 à 20 ans	
Matériels et outillages	5 à 10 ans	
Matériel de transport	3 à 5 ans	
Matériel de bureau	3 à 10 ans	
Mobilier	4 à 10 ans	

Les actifs immobilisés corporels font l'objet d'une dépréciation complémentaire dans le cas où la valeur nette comptable devient supérieure à la valeur vénale probable. Les actifs incorporels font, quant à eux, l'objet d'un test de dépréciation uniquement en cas d'indices de perte de valeur.

Les biens significatifs financés selon un contrat de location financement et présentant les caractéristiques d'une acquisition sont comptabilisés à l'actif pour leur coût de revient et amorties selon la méthode décrite ci-dessous. La dette correspondante est inscrite au passif. Les charges du loyer sont annulées en contrepartie d'amortissements et de frais financiers. Les biens en location financement ne présentant pas de caractère significatif n'ont pas été retraités.

1.3.3 – Titres de participation non consolidés et autres immobilisations financières

Les immobilisations financières sont valorisées au coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Les titres sont estimés à leur valeur économique en tenant compte de différents critères

dont la quote-part de situation nette et les risques afférents à l'exploitation pour le Groupe.

Les titres de participations non consolidés correspondent à des sociétés exclues du périmètre de consolidation en raison :

- D'une participation inférieure à 20% du capital ;
- De l'absence de contrôle effectif ou d'influence notable exercée par le Groupe (quel que soit le taux de détention juridique) ;
- Du caractère non significatif de ces participations, qui s'apprécie essentiellement au regard du chiffre d'affaires, du total bilan et du résultat d'exploitation retraité des amortissements de ces sociétés.

Les dividendes reçus, le cas échéant, de ces sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits financiers l'année de leur encaissement.

Des provisions pour dépréciation sont constituées sur les créances rattachées à des participations et les prêts, compte tenu de la probabilité de non-recouvrement.

1.3.4 – Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.3.5 – Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale (coût historique). Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte du risque de non-recouvrement.

1.3.6 – Provisions et passifs éventuels

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources pour le Groupe.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, il s'agit alors d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

1.3.7 – Engagements de retraite

A son départ en retraite, le personnel des sociétés du Groupe perçoit des indemnités de fin de carrière selon les règles définies dans la convention collective applicable ou le droit commun.

Les engagements des sociétés du groupe figurent au passif du bilan en provisions pour charges.

Le montant de l'engagement est calculé selon une méthode actuarielle qui tient compte du taux de rotation des salariés, de leur espérance de vie, du taux de progression des salaires et d'un taux d'actualisation. Le calcul est réalisé selon la méthode des unités de crédits projetées.

1.3.8 – Comptabilisation des impôts différés

Certains retraitements apportés aux comptes sociaux des sociétés consolidées ainsi que certains reports d'imposition existant dans les comptes sociaux peuvent dégager des différences temporaires entre la base imposable fiscalement et le résultat retraité.

Ces différences temporaires donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés.

Les impôts différés actifs ne sont généralement constatés qu'à hauteur des passifs, sauf lorsqu'il existe une très forte probabilité de pouvoir récupérer cet impôt sur les sociétés. Dans le cas où leur utilisation reste aléatoire, l'économie d'impôt n'est constatée qu'au fur et à mesure de l'imputation effective des déficits fiscaux correspondants.

En application de la méthode du report variable, l'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement, est enregistré en compte de résultat au cours de l'exercice où ces changements deviennent certains.

1.3.9 – Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les éléments de natures exceptionnelles tels que définis par le plan comptable général. Il intègre également des éléments de nature courante, qui par leur montant et leur probabilité de survenance, revêtent un caractère exceptionnel.

1.4 – Retraitements de consolidation

Les retraitements suivants ont été effectués dans les comptes sociaux des filiales :

1.4.1 – Contrats de crédit-bail

Les biens financés par des contrats de crédit-bail figurent à l'actif et sont amortis suivant les principes d'amortissement du Groupe utilisés pour des immobilisations de même nature. Les engagements financiers correspondants sont portés dans les dettes financières.

1.4.2 – Transactions intra-groupe

Les opérations réalisées entre les sociétés du Groupe et figurant dans les comptes individuels au bilan et au compte de résultat sont neutralisées dans les comptes consolidés.

1.4.3 – Provisions sur éléments d'actif intra-groupe

Les dépréciations de titres de participation, de prêts, de comptes courants et de comptes clients existant à l'ouverture de l'exercice sont portées dans les réserves pour leur montant brut. Parallèlement, les dotations et reprises constatées dans l'exercice sont neutralisées dans le compte de résultat.

1.4.4 – Participation des salariés

La participation des salariés est reclassée, le cas échéant, conformément au règlement ANC 2020-01 dans le résultat d'exploitation dans le poste « charges de personnel ».

1.4.5 – Subventions d'investissement

Conformément au choix laissé par le règlement ANC 2020-01, le Groupe a choisi d'étaler la reprise des subventions d'investissement octroyées à compter du 1er janvier 2021. Ces subventions sont ainsi inscrites dans les capitaux propres et la reprise de ces

subventions en compte de résultat suit le rythme d'amortissement des immobilisations qu'elles financent.

1.5 – Tableau des flux de trésorerie consolidés

Le tableau des flux de trésorerie présente, pour la période, les entrées et les sorties de disponibilités et de leurs équivalents, classées en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

Le Groupe définit la trésorerie disponible comme l'ensemble des instruments financiers qui lui permettent de gérer, sans prendre de risques significatifs, ses excédents ou ses besoins de trésorerie court terme. Elle comprend notamment :

- Les valeurs mobilières de placement et autres placements à court terme aisément convertibles en disponibilités,

- Les disponibilités bancaires, minorées des valeurs remises à l'encaissement à la clôture de l'exercice, mais non encore échues,
- Les soldes bancaires créditeurs, ne faisant pas l'objet d'une confirmation à plus d'un an par un établissement financier, ainsi que les intérêts courus et non échus qui s'y rattachent,

La ligne « incidence des variations de périmètre » correspond aux entrées ou sorties de périmètre, mais également aux variations de pourcentage de détention du Groupe dans les filiales au cours de l'exercice.

En cas d'acquisition, cette ligne comprend le coût d'acquisition des titres diminué de la trésorerie apportée. Les autres flux ne tiennent compte que des mouvements depuis la date d'acquisition de la société.

NOTE 2 – Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe regroupent les comptes de la société mère et des filiales dans lesquelles la société mère exerce directement un contrôle ou une influence notable. Les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Entité	2023-12		2022-12	
	Taux d'intérêt	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt	Méthode de consolidation
3H	100%	Mère	100%	Mère
GH FRANCE	46,56%	Intégration globale	46,56%	Intégration globale
STOCK FRUIT SUD	51,60%	Intégration globale	51,60%	Intégration globale
KING KIWIS	49,94%	Mise en équivalence	49,94%	Mise en équivalence
FORWARD FARMS	50%	Intégration proportionnelle	50%	Intégration proportionnelle
ART LIBRI	96%	Intégration globale	96%	Intégration globale
GIE SF	49,23%	Intégration globale	49,23%	Intégration globale

NOTE 3 – Comparabilité des comptes & Evènements significatifs

Le groupe est spécialisé dans l'import, le stockage et la distribution des fruits frais d'Outre-mer depuis plus de 50 ans. Grâce aux deux entrepôts situés à Rungis et à Plan d'Orgon, notre principale entité garantit une présence sur tout le territoire français.

Spécialisé dans une quinzaine de variétés de fruits, en provenance de 30 pays différents, nous importons chaque année plus de 25 000 tonnes de marchandises. Les principaux produits sont l'avocat, le kiwi, les agrumes, la mangue ainsi que quelques produits dits « exotiques ».

Aucun évènement significatif n'est à mentionner pour l'exercice.

NOTES ANNEXES AUX POSTES DE L'ACTIF

NOTE 4 – Immobilisations incorporelles

Les mouvements de l'exercice des immobilisations incorporelles se présentent comme suit :

Variation des valeurs brutes	2022-12	Acquisitions	Cessions	Autres	2023-12
En milliers d'euros					
Concessions brevets et droits similaires brevets licences	841	19	-	-	861
Fonds commercial	14	-	-	-	14
Avances et acomptes s/immo. incorp.	-	3	-	-	3
Total valeurs brutes	855	22	-	-	877
Variation des amortissements et provisions	2022-12	Dotations	Reprises	Autres	2023-12
En milliers d'euros					
Amortissements concessions brevets & droits similaires	(489)	(77)	-	-	(566)
Total amortissements et provisions	(489)	(77)			(566)
Variation des valeurs nettes	2022-12	Acquisitions	Cessions	Autres	2023-12
En milliers d'euros					
Concessions brevets et droits similaires brevets licences	352	(58)	-	-	294
Fonds commercial	14	-	-	-	14
Avances et acomptes s/immo. incorp.	-	3	-	-	3
Total valeurs nettes	366	(55)	-	-	311

NOTE 5 – Immobilisations corporelles

Les mouvements de l'exercice des immobilisations corporelles se présentent comme suit :

Variation des valeurs brutes	2022-12	Acquisitions	Cessions	Autres	2023-12
En milliers d'euros					
Terrains	195	-	-	130	325
Constructions	3 200	-	-	(130)	3 070
Constructions sur sol d'autrui	3 836	263	(8)	-	4 091
Installations techniques matériel & outillage	1 069	39	-	-	1 108
Autres immobilisations corporelles	1 054	122	(1)	-	1 176
Total valeurs brutes	9 354	424	(9)	-	9 769
Variation des amortissements et provisions	2022-12	Dotations	Reprises	Autres	2023-12
En milliers d'euros					
Amortissements des constructions	(644)	(173)	-	-	(817)
Amortissements des constructions sur sol d'autrui	(967)	(402)	1	-	(1 368)
Amortissements install tech. matériel & outil.	(629)	(144)	-	-	(773)
Amortissements des autres immobilisations corp.	(514)	(84)	1	-	(598)
Total amortissements et provisions	(2 754)	(804)	2	-	(3 556)
Variation des valeurs nettes	2022-12	Acquisitions	Cessions	Autres	2023-12
En milliers d'euros					
Terrains	195	-	-	130	325
Constructions	2 556	(173)	-	(130)	2 253
Constructions sur sol d'autrui	2 869	(140)	(7)	-	2 723
Installations techniques matériel & outillage	440	(106)	-	-	335
Autres immobilisations corporelles	539	39	-	-	578
Total valeurs nettes	6 600	(380)	(7)	-	6 213
Dont crédit-bail					

NOTE 6 – Immobilisations financières

Les mouvements de l'exercice des immobilisations financières se présentent comme suit :

Variation des valeurs brutes	2022-12	Acquisitions	Cessions	Autres	2023-12
En milliers d'euros					
Titres de participation	973	-	-	-	973
Créances rattachées à des participations	757	314	-	-	1 071
Titres immobilisés	140	-	(140)	-	-
Dépôts et cautionnements versés	108	21	-	-	129
Autres créances immobilisées	3	-	(2)	-	1
Total valeurs brutes	1 982	335	(142)	-	2 174
Variation des provisions	2022-12	Dotations	Reprises	Autres	2023-12
En milliers d'euros					
Dépréciations sur titres de participation	(901)	-	-	-	(901)
Dépréciations des autres créances ratt. à des part.	1 116	-	-	(1 116)	-
Dépréciations sur autres créances immobilisées	(1)	-	-	-	(1)
Total provisions	214			(1 116)	(902)
Variation des valeurs nettes	2022-12	Acquisitions	Cessions	Autres	2023-12
En milliers d'euros					
Titres de participation	72	-	-	-	72
Créances rattachées à des participations - courant	1 873	314	-	(1 116)	1 071
Titres immobilisés (non courants)	140	-	(140)	-	-
Dépôts et cautionnements versés	108	21	-	-	129
Autres créances immobilisées	2	-	(2)	-	-
Total valeurs nettes	2 195	335	(142)	(1 116)	1 272

NOTE 7 – Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence se décomposent comme suit :

Identification des titres mis en équivalence	Valeur nette d'équivalence des titres	Résultat de l'exercice
En milliers d'euros		
KING KIWIS	(203)	(152)
Total	(203)	(152)

NOTE 8 – Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se décomposent comme suit :

Stocks et En-cours	2023-12			2022-12		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
En milliers d'euros						
Stocks MP, fourn. et aut. Appro.	345	-	345	313	-	313
Stocks de marchandises	1 896	-	1 896	2 085	(2)	2 083
Total Stocks et En-cours	2 241	-	2 241	2 397	(2)	2 395

NOTE 9 – Créances d'exploitation et Comptes de régularisation

Les créances d'exploitation et comptes de régularisation s'analysent comme suit :

Créances d'exploitation	2023-12			2022-12		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
En milliers d'euros						
Clients et comptes rattachés	10 312	(44)	10 268	9 478	(1)	9 477
Clients et comptes rattachés	10 312	(44)	10 268	9 478	(1)	9 477
Avances et acomptes versés sur co.	1 163		1 163	1 244		1 244
Créances sur personnel & org. Sociaux	2		2	8		8
Créances fiscales hors IS	366		366	332		332
Impôts différés - actif	84		84	86		86
Etat Impôt sur les bénéfices	112		112	65		65
Comptes courants	2 243	-	2 243	1 983	(1 116)	868
Autres créances	78	(76)	3	98	(49)	49
Charges constatées d'avance	1 619		1 619	1 926		1 926
Ecart de conversion - actif	1		1	0		0
Autres créances et comptes de régularisation	5 669	(76)	5 593	5 743	(1 165)	4 578
Total créances d'exploitation	15 981	(120)	15 861	15 221	(1 166)	14 055

Echéancier des Créances d'exploitation et Comptes de régularisation :

Echéancier des créances d'exploitation	2023-12	A un an au plus	A plus d'un an
En milliers d'euros			
Clients et comptes rattaché	10 268	10 268	-
Clients et comptes rattachés	10 268	10 268	-
Avances et acomptes versés sur commandes	1 163	1 163	-
Créances sur personnel & org. Sociaux	2	2	-
Créances fiscales hors IS	366	366	-
Impôts différés - actif	84	47	37
Etat Impôt sur les bénéfices - courant	112	112	-
Comptes courants	2 243	2 243	-
Autres créances	78	78	-
Charges constatées d'avance	1 619	1 619	-
Ecart de conversion - actif	1	1	-
Autres créances et comptes de régularisation	5 669	5 632	37
Total créances d'exploitation	15 936	15 899	37

NOTE 10 – Disponibilités et Valeurs mobilières de placement

Les disponibilités correspondent aux sommes liquides et disponibles en banque et au solde de caisse au 31 décembre 2023.

DISPONIBILITES ET VMP	2023-12	2022-12
En milliers d'euros		
VMP - Autres placements	10 497	7 258
Disponibilités	6 059	8 375
Trésorerie active	16 556	15 633
Concours bancaires (trésorerie passive)	-	-
Trésorerie passive		
Total Disponibilités et Valeurs mobilières de placement	16 556	15 633

NOTES ANNEXES AUX POSTES DU PASSIF

NOTE 11 – Intérêts minoritaires

Le montant et les variations des intérêts minoritaires sont les suivants :

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES - PART DES MINORITAIRES	Réserves	Résultat de l'exercice	Autres	Capitaux propres part des minoritaires
En milliers d'euros				
Situation à l'ouverture de l'exercice				
2022-12	4 090	2 274		6 364
Affectation du résultat	2 274	(2 274)		-
Dividendes versés	(1 608)			(1 608)
Part des minoritaires dans le résultat		2 381		2 381
Autres mouvements	-	(1)	-	(1)
Situation à l'ouverture de l'exercice				
2023-12	4 756	2 380	-	7 135
Affectation du résultat	2 380	(2 380)		-
Dividendes versés	(2 084)			(2 084)
Part des minoritaires dans le résultat		2 801		2 801
Autres mouvements		(148)	-	(148)
Situation à la clôture de l'exercice				
2023-12	5 051	2 653	-	7 704

NOTE 12 – Provisions

Le montant et les mouvements des différents comptes de provisions sont les suivants :

Provisions	2022-12	Dotations	Reprises	Autres	2023-12
En milliers d'euros					
Provisions pour litiges	115	75	-	-	189
Provisions pour pertes de change		1	(0)	-	1
Provisions pour pensions et retraites	343	(155)	(40)	-	148
Total provisions	458	(79)	(40)		339

NOTE 13 – Dettes financières

Les dettes financières s'analysent comme suit :

Emprunts et dettes financières	2022-12	Emissions	Rembours.	Autres	2023-12
En milliers d'euros					
Emprunts auprès établis. de crédit	2 828	-	(694)	-	2 134
Dépôts et cautionnements reçus	91	21	-	-	113
Comptes courants d'associés	999	(162)	-	-	837
Total emprunts et dettes financières	3 919	(141)	(694)		3 085
Dont crédit-bail					

Echéancier des dettes financières :

Emprunts et dettes financières	2023-12	N+1	N+2 à N+5	> N+5
En milliers d'euros				
Emprunts auprès établis. de crédit	2 134	699	1 435	-
Dépôts et cautionnements reçus	113	-	-	-
Comptes courants d'associés	837	837	-	-
Total emprunts et dettes financières	3 085	1 536	1 435	
Dont crédit-bail				

NOTE 14 – Dettes d'exploitation et autres comptes de régularisation

Les dettes d'exploitation et autres comptes de régularisation s'analysent comme suit :

Autres passifs	2022-12	2023-12	N+1	N+2 à N+5	> N+5
En milliers d'euros					
Dettes fournisseurs	9 557	8 520	8 520	-	-
Avances - acomptes reçus sur commandes	73	6	6	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	9 631	8 526	8 526		
Dettes sociales	1 122	1 347	1 347	-	-
Dettes fiscales (hors IS)	679	402	402	-	-
Impôts différés - passif	280	563	8	66	489
Etat - impôts sur les bénéfices	9	102	102	-	-
Autres dettes	25	83	83	-	-
Charges à payer (Quote part pertes SNC)	-	17	17	-	-
Ecart de conversion passif	33	40	40	-	-
Total autres dettes et comptes de régularisation	2 149	2 555	2 000	66	489
Total autres passifs	11 779	11 081	10 526	66	489

NOTE 15 – Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan au 31 décembre 2023 sont les suivants :

ENGAGEMENTS DONNES	2023-12
En milliers d'euros	
Caution	1 219
Nantissement fonds de commerce	2 500
Total Engagements donnés	3 719

NOTES ANNEXES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

NOTE 16 – Information sectorielle

Le chiffre d'affaires du groupe est réalisé principalement en France et il n'y a pas lieu de distinguer plusieurs secteurs d'activité.

NOTE 17 – Personnel et effectif

Effectif moyen par catégorie	2023-12	2022-12
En milliers d'euros		
Charges de personnel	(7 182)	(6 593)
Total de l'effectif moyen	107	105

NOTE 18 – Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers se décomposent comme suit :

Charges et produits financiers	2023-12	2022-12
En milliers d'euros		
Charges d'intérêts	(17)	(22)
Pertes sur créances financières et VMP	(136)	(295)
Pertes de change sur opérations financières	(42)	(92)
Dot. aux provisions à caractère financier	(1)	(0)
Dot. dépr. sur actifs financiers	(64)	(98)
Total des charges financières	(260)	(507)
Dividendes des participations consolidées	-	(15)
Produits sur créances et VMP	87	117
Rep. sur provisions à caractère financier	0	53
Rep./Dépr. sur actifs financiers	343	82
Gains de change sur opérations financières	33	168
Produits nets sur cession de VMP	758	155
Autres produits financiers	396	12
Total des produits financiers	1 617	572
Total des charges et produits financiers	1 356	65

NOTE 19 – Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels se décomposent comme suit :

Charges et produits exceptionnels	2023-12	2022-12
En milliers d'euros		
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(11)	(5)
VNC des immobilisations cédées	(7)	(83)
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	-	(22)
Dot. excep. dépr. immo. fin. (impairment)	-	(444)
Total des charges exceptionnelles	(18)	(555)
Produits de cession d'immobilisations	0	20
Subv. invest. virées au résuit. de l'ex.	1	1
Total des produits exceptionnels	1	22
Total des charges et produits exceptionnels	(17)	(533)

NOTE 20 – Impôts

Le taux d'impôt retenu au 31 décembre 2023 est de 25%.

Ventilation de la charge d'impôt au 31 décembre 2023 :

Ventilation de la charge / produit d'impôt	2023-12	2022-12
En milliers d'euros		
(Charge) / Produit d'impôt courant	(1 602)	(1 405)
(Charge) / Produit d'impôt différé	24	(122)
Total de l'impôt	(1 578)	(1 527)

Présentation de la preuve d'impôt au 31 décembre 2023 :

Preuve d'impôt	2023-12
En milliers d'euros	
Résultat consolidé net d'impôt	6 029
(Charge) / Produit d'impôt	(1 578)
Résultat consolidé avant impôt	7 607
Taux d'impôt théorique	25%
Impôt théorique calculé	(1 902)
Impacts	
Incidence des différences permanentes	(130)
Utilisation de déficit non activé (+) ou déficit non activé (-)	180
Incidence des mises en équivalence	(38)
Incidence des crédits d'impôts	335
Incidence des différences et variations de taux	(23)
Total de la (charge) / produit d'impôt	(1 578)

Ventilation des actifs (passifs) nets d'impôts différés :

Ventilation des impôts différés	2023-12	2022-12
En milliers d'euros		
Actifs d'impôts différés	84	86
Passifs d'impôts différés	(563)	(282)
Total des impôts différés nets	(479)	(197)
Fiscalité différée (Décalages temporaires)	56	-
Impôts différés (Engagements de retraite)	37	66
Impôts différés (Ecart d'évaluation)	(290)	-
Impôts différés (Provisions internes)	(282)	(282)
Total des impôts différés nets	(479)	(197)

NOTES COMPLEMENTAIRES

NOTE 21 - Evénements postérieurs à la clôture

Néant

NOTE 22 – Rémunération des organes de direction

La rémunération des organes de direction n'est pas indiquée car cela reviendrait indirectement à dévoiler des rémunérations individuelles.

NOTE 23 – Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes figurant au compte de résultat consolidé et afférents à la certification des comptes s'élèvent à 17 K€.

